CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Débats de la Chambre des communes

Compte rendu officiel

(Hansard)

Volume 152 N° 169

Le vendredi 20 novembre 2026

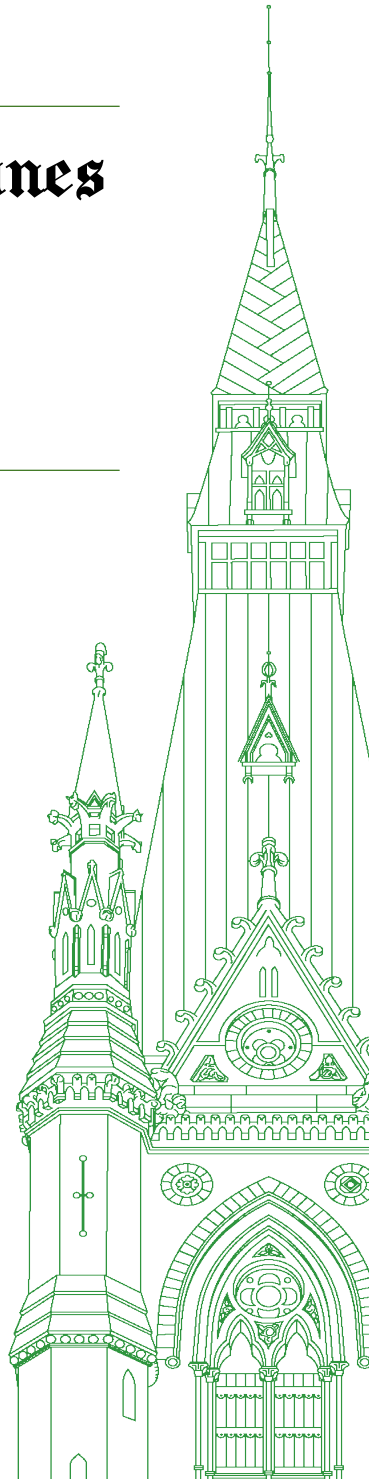

Présidence de l'honorable Francis Scarpaleggia

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 20 novembre 2026

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

● (1000)

[*Traduction*]

LOI SUR L'ABORDABILITÉ DES PRODUITS D'ÉPICERIE ET DU LOGEMENT

L'hon. Gregor Robertson (ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique, Lib.) propose que le projet de loi C-42, Loi visant certaines mesures liées à l'abordabilité et au logement, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-42, Loi visant certaines mesures liées à l'abordabilité et au logement.

Tout d'abord, je tiens à remercier tous les députés de leur coopération pour assurer l'adoption rapide de ce projet de loi à la Chambre. L'abordabilité demeure une préoccupation très pressante pour de nombreux Canadiens, et nous comprenons tous que nous traversons une période exceptionnellement difficile. Le système commercial mondial, qui a assuré la stabilité pendant des décennies, est en train d'être redessiné. De plus, les guerres et les rivalités géopolitiques transforment les chaînes d'approvisionnement. Pour de nombreux Canadiens, cette incertitude a des répercussions quotidiennes.

[*Français*]

Ils se demandent si leur emploi est assuré, si leur entreprise peut tenir bon face à une autre secousse, s'ils pourront se permettre un chez-soi, élever une famille ou construire l'avenir qu'ils souhaitent.

Il y a tout juste deux semaines, ce gouvernement a déposé notre plan pour bâtir un futur plus fort et plus abordable pour les Canadiennes et les Canadiens. Nous aidons les familles qui font face à des pressions financières en leur donnant un coup de pouce aujourd'hui et un tremplin vers l'avenir. Dès notre premier jour en tant que gouvernement, nous avons travaillé très fort à rendre la vie plus abordable pour les gens partout au pays.

[*Traduction*]

Le budget de 2026 prévoit plus de 22 milliards de dollars sur cinq ans pour financer de nouvelles mesures visant à alléger les pressions financières quotidiennes pesant sur les Canadiens. Parmi ces mesures figure notamment le nouveau supplément de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels de 2027. Ce supplément bonifiera de 50 % l'allocation de plus de 12 millions de Canadiens, ce qui représente une aide supplémentaire de 4,1 milliards de dollars pour l'épicerie et les besoins essentiels en 2027.

Cette allocation s'ajoute au crédit pour la TPS et continue d'apporter un soutien supplémentaire, grâce à un complément unique de 50 % versé en juin 2026 et à une augmentation de 25 % de son montant pendant cinq ans à compter de juillet 2026. Nous allons maintenant encore plus loin pour aider davantage les Canadiens à faire face au coût des produits alimentaires et de première nécessité en majorant considérablement cette allocation.

Aux termes du projet de loi, un versement complémentaire unique, équivalant à une augmentation de 50 % de la valeur annuelle de l'allocation pour 2026-2027, serait versé début 2027. Ce nouveau versement complémentaire fournirait jusqu'à 339 $ aux personnes seules sans enfants et jusqu'à 679 $ aux familles de quatre personnes. Combinée à nos précédentes augmentations de l'allocation, cette aide ciblée destinée à ceux qui en ont le plus besoin porterait le montant total du soutien offert en 2026-2027 à 1 290 $ pour une personne seule sans enfant et à 2 570 $ pour une famille de quatre personnes.

Par ailleurs, le logement constitue un aspect fondamental de l'abordabilité pour les Canadiens. Qu'il en soit à élever des enfants, à entamer sa vie d'adulte ou à se préparer à la retraite, chaque Canadien devrait avoir accès à un marché du logement qui lui convient. En mettant en œuvre des mesures dans tout le continuum du logement afin d'accroître l'offre, nous aidons davantage de Canadiens à trouver un logement abordable.

C'est pourquoi le gouvernement a supprimé la TPS sur les propriétés d'une valeur égale ou inférieure à 1 million de dollars pour les premiers acheteurs. Nous aidons les Canadiens à épargner pour une mise de fonds grâce au compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété. Nous avons établi des partenariats avec les provinces et les administrations locales pour réduire les droits d'aménagement, nous investissons dans les infrastructures nécessaires à la construction de logements et nous aidons les collectivités à réduire les formalités administratives et à accélérer les processus d'approbation grâce au Fonds pour accélérer la construction de logements. En effet, plus de 200 accords ont été signés, dans le cadre desquels plus de 4 milliards de dollars ont été engagés pour accélérer la délivrance de plus de 120 000 permis de construction pour de nouveaux logements partout au Canada.

Par l'entremise de Maisons Canada, nous travaillons directement avec des partenaires à but non lucratif, autochtones, publics et privés afin de favoriser la construction d'un plus grand nombre de logements abordables hors marché. Bien qu'il reste encore du travail à faire, les choses commencent à s'améliorer. Les loyers sont en baisse depuis 25 mois consécutifs. Selon la Banque du Canada, la part du revenu des ménages nécessaire pour couvrir les coûts de propriété est passée de 55 % à 41 %. En Ontario, les nouvelles données recueillies par la Building Industry and Land Development Association montrent que plus de 7 900 logements neufs ont été vendus entre juillet et septembre, soit une hausse de 61 % par rapport à la même période en 2025, et ce, malgré un marché très difficile dans la région du Grand Toronto.

● (1005)

Malgré les difficultés qui persistent, ces indicateurs témoignent de signes encourageants de progrès. Pour veiller à ce que les logements au Canada appartiennent aux Canadiens, le gouvernement fédéral a adopté la Loi sur l'interdiction d'achat d'immeubles résidentiels par des non-Canadiens, qui est en vigueur depuis le 1er janvier 2023. Au départ, il s'agissait d'une mesure temporaire de deux ans, mais l'interdiction a ensuite été prolongée jusqu'au 1er janvier 2027.

[*Français*]

Le projet de loi C-42 prolongera de deux ans l'interdiction d'achat des propriétés résidentielles existantes par des étrangers, soit jusqu'au 1er janvier 2029.

Fondamentalement, le projet de loi porte sur l'abordabilité du logement. Son objectif est simple: réduire la pression sur une offre limitée de logements en empêchant les investisseurs étrangers d'ajouter de la concurrence pour les logements existants sur les marchés les plus restreints au Canada.

Je veux être très clair sur ce que la loi actuelle fait et ce qu'elle ne fait pas. La loi s'applique aux propriétés résidentielles contenant des immeubles de trois logements ou moins, y compris les maisons jumelées et les condos. Elle n'interdit pas l'achat des grands immeubles résidentiels de quatre logements ou plus.

[*Traduction*]

L'interdiction s'applique aux marchés les plus touchés par les problèmes d'abordabilité. C'est pourquoi elle vise généralement les propriétés situées dans les régions métropolitaines de recensement plus populeuses. Cela dit, il est tout aussi important de comprendre quelles catégories de personnes ne seront pas touchées par cette mesure législative. Ainsi, l'interdiction ne s'applique ni aux citoyens canadiens, ni aux résidents permanents, ni aux personnes inscrites sous le régime de la Loi sur les Indiens. Le règlement prévoit également des exemptions pour certains résidents temporaires qui étudient ou travaillent au Canada, les membres accrédités de missions étrangères, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Ces exemptions ont un objectif précis: aider les personnes qui cherchent à s'établir au Canada et à y bâtir une vie en devenant propriétaires.

Parallèlement à ce projet de loi, le gouvernement fédéral reconnaît que l'investissement demeure un moteur important de la construction résidentielle et de l'accroissement de l'offre de logements. C'est pourquoi nous lancerions, au cours de la prochaine année, un processus réglementaire afin d'examiner une exemption proposée à l'égard des propriétés résidentielles nouvellement construites. La modification proposée au règlement établirait un juste équilibre. D'une part, elle contribuerait à protéger l'abordabilité du logement en réservant une part importante du marché aux Canadiens. D'autre part, elle favoriserait de nouveaux investissements et permettrait d'accroître rapidement l'offre de nouveaux logements.

La modification proposée tient compte des vastes consultations du gouvernement visant à recueillir les points de vue de toutes les industries possiblement touchées par l'interdiction. On pourrait ainsi veiller à ce que les nouvelles exemptions soient adéquatement circonscrites, comportent les mesures de protection requises et correspondent aux objectifs généraux de l'interdiction, qui visent à alléger le coût de la vie pour les Canadiens.

Ce nouveau projet de loi établirait un équilibre important. Il aiderait les Canadiens à joindre les deux bouts grâce à une aide directe et non imposable. Il ferait prévaloir le principe selon lequel les logements existants devraient être accessibles d'abord et avant tout aux personnes qui vivent et travaillent au Canada, tout en créant davantage de possibilités d'attirer des investissements dans la construction de nouveaux logements.

Nous sommes déterminés à donner un coup de pouce aux Canadiens dès aujourd'hui tout en leur ouvrant la voie vers un avenir meilleur. Pour ce faire, il faut fournir une aide immédiate afin d'alléger la pression sur le budget des ménages tout en bâtissant une économie forte, indépendante et prospère dont bénéficieront tous les Canadiens pour les années à venir. Nous prenons des mesures audacieuses afin de réduire le coût de la vie pour les Canadiens. Ensemble, les mesures prévues dans le budget de 2026 et l'aide supplémentaire fournie grâce à l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels feraient partie d'un effort global visant à réduire le coût de la vie et à bâtir un système de logement qui fonctionne pour tous les Canadiens.

Je remercie tous les députés de leur soutien et de leur coopération pour faire adopter le projet de loi à la Chambre. Ensemble, nous répondons aux besoins des Canadiens.

● (1010)

Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je veux parler du supplément pour l'épicerie. Les libéraux ont fixé des plafonds de revenus, comme il se doit. Or, il y a un problème dans la province même du ministre: un ménage avec deux enfants où les parents travaillent tous les deux au salaire minimum, donc au salaire le plus bas, ne sera pas admissible au remboursement de TPS, à la bonification.

Pourquoi le gouvernement s'est-il organisé de façon à ce que deux résidants de la propre province du ministre qui travaillent tous les deux au salaire minimum et qui élèvent deux enfants, pendant la pire crise du logement et alors que les loyers n'ont jamais été aussi élevés, ne soient pas admissibles au remboursement de la TPS?

L'hon. Gregor Robertson: Il se trouve que, monsieur le Président, l'allocation pour l'épicerie et les besoins essentiels est conçue pour être la même partout au pays, et son montant nous apparaît juste et équitable compte tenu des revenus à l'échelle du Canada. De toute évidence, chaque marché et chaque ville a son contexte propre. En ce moment, c'est en Colombie-Britannique que le salaire minimum est le plus élevé au pays, ce qui est tout à fait normal pour des endroits comme Vancouver, où le coût de la vie et plus particulièrement celui du logement sont les plus élevés au pays. Nous pourrons envisager d'apporter des changements à ce chapitre.

Il pourra bien sûr y avoir des exemptions dans la réglementation à venir. Nous envisageons un règlement qui autoriserait les étrangers à acheter des maisons neuves. Dans le cadre du processus réglementaire, le député pourra proposer quelque chose pour régler le problème qu'il évoque.

[*Français*]

Carlos Leitão (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, un des éléments contenus dans ce que nous proposons aujourd'hui, c'est le prolongement de l'interdiction, pour les étrangers, d'acheter des propriétés dans les grandes villes canadiennes, et ce, pour deux années de plus.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire brièvement ce que ça aura comme effet, concrètement, particulièrement dans votre circonscription, où, traditionnellement, il y a eu une surenchère créée par des acheteurs étrangers? Si nous continuons à limiter ça, comment cela va-t-il être bénéfique pour les résidants?

Le vice-président adjoint (John Nater): Je rappelle au député que les questions doivent être adressées à la présidence.

L'honorable ministre du Logement et de l'Infrastructure a la parole.

[*Traduction*]

L'hon. Gregor Robertson: Monsieur le Président, dans ma ville, Vancouver, nous avons probablement eu un nombre disproportionné d'acheteurs et d'investisseurs étrangers, depuis un certain nombre d'années, en particulier avant les nombreuses modifications qui ont été apportées aux échelons fédéral, provincial et local pour vraiment endiguer la spéculation et la revente précipitée des propriétés, comme l'introduction d'une taxe sur les logements vides et d'autres modifications visant à réduire les possibilités de spéculation.

De toute évidence, cela a considérablement réduit la distorsion, l'influence des acheteurs étrangers sur le marché. Pendant de nombreuses années, ces contrôles n'étaient pas en place. Je pense que, dans ce cas-ci, cela protégerait le logement d'abord et avant tout pour les Canadiens, mais nous avons hâte de permettre certains investissements, en particulier dans de nouveaux…

Le vice-président adjoint (John Nater): Le député de Berthier—Maskinongé a la parole.

[*Français*]

Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, mon collègue sait déjà que nous sommes d'accord sur le projet de loi; il a parlé de la collaboration de la Chambre au début de son intervention.

J'aimerais lui poser une question. Lorsqu'il est question du crédit, pourquoi le gouvernement refuse-t-il de procéder au paiement de façon mensuelle plutôt que de donner un chèque trimestriel? Cela aiderait beaucoup les gens à faible revenu à mieux équilibrer leur budget et à éviter le cercle vicieux de l'endettement lorsque les fins de mois sont difficiles.

Quelle est la logique? Pourquoi ne pas le faire? Est-ce qu'il peut travailler à l'intérieur de son parti pour que nous y arrivions?

[*Traduction*]

L'hon. Gregor Robertson: Monsieur le Président, mon collègue soulève un argument valable, et c'est certainement quelque chose que nous pourrions envisager de modifier dans l'avenir. Pour l'instant, il s'agit de mettre en place l'Allocation pour l'épicerie et les besoins essentiels et de la porter à un niveau approprié pour les Canadiens de tout le pays. Il y aura certainement une possibilité de modifier le versement de cette allocation dans l'avenir. Je ne manquerai pas d'aborder la question de la distribution avec le ministre des Finances.

Je sais qu'il est important de viser la simplicité, mais je reconnais qu'on peut parfois améliorer le calendrier des paiements. Cela a certainement été le cas pour l'aide sociale, l'aide au revenu et d'autres programmes.

● (1015)

Eric Melillo (Kenora—Kiiwetinoong, PCC): Monsieur le Président, je me sens honoré d'intervenir à propos du projet de loi C-42. De toute évidence, il s'agit d'un dossier important. Le projet de loi vise à remédier à la cherté de la vie et à la crise du logement. Les députés conviendront, j'en suis certain, qu'il s'agit là de problèmes on ne peut plus criants. D'abord, même si, selon moi, c'est une bonne chose que le gouvernement reconnaisse l'existence d'une crise du coût de la vie et d'une crise du logement, c'est dommage que, dans l'ensemble, les libéraux continuent de proposer le même genre de politique que celles à l'origine des problèmes.

Les Canadiens ont pour ainsi dire respecté leur part du marché. Ils ont de l'ardeur au travail, ils suivent les règles et ils aiment leur pays. Au fond, ce devrait être suffisant pour vivre sobrement, mais sans se serrer la ceinture. Hélas, sous la gouverne des libéraux, ce n'est tout simplement pas le cas. Depuis que le premier ministre est entré en fonction, tout coûte plus cher, et ses décisions pour le pays ne font qu'empirer les choses. Il hausse les taxes sur les combustibles, ce qui fait augmenter tous les prix. Il ajoute 765 milliards de dollars à la dette, avec pour conséquence que, selon ce qui est proposé, une plus grande part de l'argent des contribuables ira au service de la dette qu'à la santé. De plus, alors que le premier ministre avait promis de dépenser moins, il dépense davantage — 331 milliards de dollars en nouvelles dépenses —, ce qui fera grimper l'inflation et les taux d'intérêt au Canada.

Par conséquent, comme beaucoup trop de gens nous l'ont dit, les Canadiens ont du mal à joindre les deux bouts. Pour tenter d'économiser un peu d'argent, ils fréquentent les banques alimentaires ou ils mangent moins. Examinons la situation dans une perspective nationale. Selon des reportages récents de CBC/Radio-Canada, oui, CBC/Radio-Canada, près de 10 millions de Canadiens souffrent d'insécurité alimentaire, un chiffre incroyablement élevé. Une autre enquête menée par l'Armée du salut indique que 31 % des Canadiens sautent des repas ou mangent moins pour économiser sur l'épicerie. Selon moi, l'une des statistiques les plus choquantes est que 776 000 visites aux banques alimentaires ont été effectuées par des enfants, rien que cette année. Ces données sont aussi sidérantes que crève-cœur à lire.

La situation est si grave au Canada que, d'après la cheffe de la direction de Banques alimentaires Canada, de nombreuses personnes qui faisaient auparavant des dons aux banques alimentaires font maintenant la queue et elles se retrouvent elles-mêmes à les fréquenter. Il s'agit là d'un véritable échec du gouvernement. De tels chiffres racontent des histoires de gens en difficulté, des histoires inacceptables, et nous ne devrions jamais accepter qu'elles fassent partie de la normalité au Canada.

Les libéraux se vantent des programmes qu'ils ont créés pour tenter d'aider les Canadiens à payer leur épicerie, mais, il y a 10 ans, ces derniers n'avaient pas besoin du gouvernement pour payer leur épicerie. Le simple fait qu'on ait besoin de tels programmes témoigne de l'échec du gouvernement libéral. Malgré ces faits, malgré les chiffres et malgré les innombrables témoignages qui affluent dans nos boîtes de réception, le premier ministre a affirmé que l'abordabilité est en meilleure posture qu'elle ne l'a été depuis plus d'une décennie. Alors que 10 millions de Canadiens vivent de l'insécurité alimentaire et que 31 % des Canadiens sautent des repas, le premier ministre ne pourrait pas être plus déconnecté de la réalité à cet égard.

Ces chiffres nationaux montrent la situation dans son ensemble, mais je crois que ces problèmes touchent toutes les régions du pays. C'est le cas dans le Nord-Ouest de l'Ontario. Prenons l'exemple de Kenora, où plus de 10 % de la population s'est tournée vers la banque alimentaire de l'Armée du Salut au cours des six premiers mois de l'année. La banque alimentaire a servi plus de 1 500 personnes, ce qui représente une augmentation de plus de 100 % par rapport à la même période en 2025. Je rappelle aux députés qu'il s'agit d'une petite ville d'environ 15 000 habitants.

Les chiffres les plus récents sont encore plus stupéfiants. En août 2025, 60 personnes se sont tournées vers la banque alimentaire. En août dernier, elles étaient 437, un record absolu. Il s'agit d'une augmentation de plus de 700 % du recours aux banques alimentaires à Kenora. Plus troublant encore, 40 % des personnes qui dépendent des banques alimentaires occupent pourtant un emploi. Le constat est clair: les salaires n'augmentent pas au même rythme que le coût de la vie. C'est particulièrement alarmant, car un emploi était et devrait être suffisant pour mener une vie convenable et subvenir à ses besoins essentiels. Or, force est de constater que ce n'est manifestement plus le cas au Canada après plus d'une décennie de politiques libérales.

● (1020)

Par ailleurs, je dois dire que cette discussion tombe à point nommé. Par un heureux hasard, c'est aujourd'hui qu'a lieu à Kenora le 36e marathon Miracle annuel, un événement organisé au profit de l'Armée du Salut. Les fonds amassés permettront à l'organisme à rendre le temps des Fêtes un peu plus doux pour les personnes dans le besoin. J'ai bien hâte de participer à l'émission de radio plus tard aujourd'hui pour souligner l'événement. Chaque année, il s'agit d'une formidable occasion pour les citoyens de faire des dons en argent, de donner des denrées non périssables et de remettre des jouets non emballés au programme des paniers de Noël de l'Armée du Salut. Même si mes fonctions à Ottawa m'empêchent d'y participer en personne cette année, je tiens à remercier toutes les personnes qui contribuent à la réalisation de cet événement, ainsi que l'ensemble des membres de notre collectivité qui répondent généreusement à l'appel. Bien sûr, j'encourage tous ceux qui le peuvent à appuyer cette cause très importante, que ce soit en se rendant sur place ou en faisant un don en ligne. En cette période des Fêtes, cette aide est plus nécessaire que jamais.

J'aimerais revenir au projet de loi C-42, qui ne porte pas seulement sur les prix à l'épicerie et le coût de la vie, mais qui vise également à répondre aux préoccupations en matière de logement. Nous traversons manifestement une crise du logement. Tous les Canadiens devraient pouvoir accéder à la propriété et profiter d'un logement sûr et abordable. En fait, le premier ministre a promis de doubler les mises en chantier, mais la construction résidentielle a reculé de 3 % par rapport à l'année dernière. Ce n'est qu'une autre promesse non tenue du premier ministre. C'est ce qui arrive lorsque les libéraux alourdissent la bureaucratie au lieu de construire des logements. La multiplication des programmes, l'augmentation des dépenses et l'intervention accrue du gouvernement n'ont pas permis de fournir aux Canadiens les logements promis. Au contraire, les familles doivent maintenant payer le prix fort en raison de la hausse des coûts liés au logement.

Je peux citer des exemples du Nord-Ouest de l'Ontario, notamment celui de Kenora, une localité de 15 000 habitants où il manque 1 620 logements et où on s'attend à ce qu'il en manque près de 2 500 logements d'ici 2031. C'est un nombre scandaleusement élevé pour une si petite collectivité. Lorsque je parcours ma circonscription, j'entends souvent de jeunes professionnels, dans des endroits comme Sioux Lookout, me dire qu'ils quittent la région parce qu'ils ne trouvent pas d'endroit où vivre. De nombreux jeunes professionnels ne peuvent pas emménager dans notre collectivité. Ils aimeraient bien accepter un emploi dans le Nord de l'Ontario, s'y installer et profiter de notre mode de vie, mais ils ne peuvent pas le faire à cause du manque de logements. D'autres localités comme Red Lake, Deer Falls et Ignace sont prêtes pour la croissance découlant de l'exploitation des ressources naturelles. Toutes ces collectivités ont désespérément besoin de logements pour pouvoir tirer le maximum de cette croissance qui peut être extrêmement avantageuse pour leur population.

J'entends parler de préoccupations semblables en matière de logement dans tout le Nord-Ouest de l'Ontario, ce qui confirme l'urgence de la situation. Qu'on ne s'y trompe pas, les libéraux sont responsables de cette crise du logement. Les jeunes ont complètement renoncé à leur rêve d'accéder à la propriété, les vendeurs ont du mal à vendre leur maison et les constructeurs d'habitations ne parviennent pas à construire les logements dont nous avons besoin. Voilà la réalité.

Les conservateurs ont un plan pour régler cette crise. Nous mettrions fin aux dépenses inflationnistes qui font grimper l'inflation et les taux d'intérêt, nous éliminerions la TPS sur les maisons neuves de moins de 1,3 million de dollars et nous supprimerions les formalités administratives inutiles afin que les constructeurs d'habitations puissent construire davantage de maisons plus rapidement et à moindre coût pour les Canadiens. Dans l'ensemble, les conservateurs continueront de se battre pour rétablir la promesse du Canada, à savoir que le travail acharné et le respect des règles se traduisent par un bon emploi et une belle vie abordable. Nous nous employons à faire baisser le coût de la vie et à protéger les emplois des Canadiens tout en réduisant le déficit afin que tout le monde ait les moyens de mettre du pain sur la table et de se payer un logement sûr.

● (1025)

John-Paul Danko (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention les observations du député, et je comprends très bien son inquiétude pour les Canadiens qui ont du mal à joindre les deux bouts. Je pense que tous les députés en sont conscients.

Il a soulevé un point que j'ai entendu à maintes reprises de la part des conservateurs, à savoir que les dépenses gouvernementales font grimper l'inflation. Je n'ai pas été en mesure de trouver la moindre preuve que c'est le cas au Canada ou ailleurs dans le monde. Je me demande si le député d'en face pourrait citer les sources sur lesquelles il s'appuie pour faire cette déclaration.

Eric Melillo: Monsieur le Président, mon collègue me donne l'occasion de souligner qu'après plus de 10 ans de politiques libérales inflationnistes, nous sommes plongés dans cette crise où les Canadiens ont du mal à subvenir à leurs besoins, que l'on pense à la nourriture, au logement ou à d'autres produits de première nécessité.

Comme nous le savons, le fait que les libéraux continuent à multiplier les structures bureaucratiques alimente l'inflation et entraîne une hausse des taux d'intérêt. Encore une fois, nous sommes confrontés à une dette colossale. Le premier ministre prévoit plus de 700 milliards de dollars de nouvelle dette, ce qui fragilise en fait les services sur lesquels les Canadiens peuvent compter. Les Canadiens vont dépenser davantage pour le service de la dette libérale que pour les transferts en santé aux provinces. C'est une voie absolument insoutenable et irresponsable, et c'est pourquoi les conservateurs vont continuer à se battre pour rendre la vie plus abordable pour tous les Canadiens.

[*Français*]

Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ): Monsieur le Président, je dis bravo à mon collègue pour son discours. Les échanges parlementaires que nous avons aujourd'hui, tout comme ceux qui ont lieu quotidiennement dans ce Parlement, sont importants. Or, par les temps qui courent, nous n'avons pas l'impression que c'est quelque chose qui est respecté par les gens de l'autre côté de la Chambre.

J'ai l'impression de voir, dans le projet de loi C-42, une exception à la tendance générale de ce gouvernement. On a mis en place des mesures qui font relativement consensus, comme celle de limiter les achats étrangers de biens immobiliers alors qu'il y a une crise du logement et une explosion des coûts. On a aussi bonifié l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels. Ce sont des mesures que nous trouvons positives.

Ma question pour mon collègue est la suivante: pourquoi le gouvernement n'arrive-t-il pas à travailler de façon continue dans un esprit de collaboration? Nous avons aujourd'hui une démonstration que c'est possible, mais ce n'est malheureusement pas ce que nous voyons ici au quotidien.

[*Traduction*]

Eric Melillo: Monsieur le Président, c'est une excellente question. Évidemment, je ne peux pas parler au nom du gouvernement, mais je sais que le Parti conservateur et les députés de tous les partis ont présenté un certain nombre d'excellentes idées pour régler les problèmes qui touchent les Canadiens.

Les libéraux foncent tête baissée et s'entêtent à maintenir les politiques qui sont à l'origine de ces problèmes. Comme je l'ai mentionné dans mes observations, ils continuent d'alourdir la dette. Ils augmentent les taxes sur le carburant, ce qui fera grimper le coût de tous les produits de première nécessité. Sous la direction du premier ministre, ils vont poursuivre sur leur tendance inflationniste et ajouter plus de 300 milliards de dollars de nouvelles dépenses.

Les libéraux n'écoutent vraiment pas les parlementaires et ils n'écoutent pas les Canadiens. Ils se contentent de conserver les mêmes politiques qui sont à l'origine de la crise du coût de la vie.

Dan Muys (Flamborough—Glanbrook—Brant-Nord, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours et d'avoir parlé de la promesse du Canada à la fin.

Il y a 12 ans, la classe moyenne canadienne était la plus riche et la plus prospère au monde, selon le *New York Times*. Notre économie était la meilleure du G7. Le secteur privé construisait des pipelines et réalisait des projets. Le Canada prospérait, et la classe moyenne réussissait.

Comment sommes-nous arrivés au point, après 11 ans de gouvernement libéral, où le coût de la vie est si élevé au Canada et où la classe moyenne perd du terrain?

Eric Melillo: Monsieur le Président, c'est une question que j'entends constamment dans le Nord-Ouest de l'Ontario. Comment en sommes-nous arrivés là?

La réponse, c'est qu'il s'agit, encore une fois, du résultat direct des politiques des libéraux qui font grimper le coût de la vie. Les libéraux ont particulièrement bien réussi à alourdir la bureaucratie en multipliant les bureaucrates et les programmes qui ne débouchent pas sur la construction de logements. Ils ont également mis en place davantage de programmes qui ne contribuent pas réellement à réduire le coût de la vie pour les Canadiens. Le prix des maisons a doublé par rapport à ce qu'il était avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral.

Les libéraux ne font qu'alimenter l'inflation et c'est ce qui explique comment nous en sommes arrivés là après plus d'une décennie de règne libéral. Un changement s'impose.

[*Français*]

Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, je trouve que mon très honorable collègue de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères vient, dans son intervention précédente, de soulever un enjeu d'une importance capitale. Là, tout le monde s'applaudit et on se tape dans le dos en se disant qu'on est donc bien bons et qu'on est donc bien fins, parce qu'on va collaborer dans le sens du bien commun, tous ensemble, pour adopter ce projet de loi là. C'est vrai et je salue ça.

Par contre, je dois dire qu'on ne voit plus ça souvent. Depuis la fausse majorité fabriquée avec les transfuges, l'attitude du gouvernement a changé progressivement. On voit des choses au quotidien. À titre de whip en chef du Bloc québécois, avec mon équipe, je supervise l'ensemble des travaux des comités permanents de la Chambre des communes. S'il y a des gens qui sont bien placés pour voir les modifications dans l'attitude du gouvernement à propos du travail collaboratif et de l'ouverture, c'est nous. Il y a malheureusement des choses que j'ai vues aussi et c'est encore pire à huis clos. Malheureusement, je ne peux pas en parler puisque c'était à huis clos. Ça a l'air beaucoup plus facile à faire quand c'est à huis clos. On voit le rejet complet d'arguments apportés par les francophones, par les députés du Québec. Je vais mesurer mes mots, mais je trouve ça épeurant. J'étais content que mon collègue soulève ce point-là et c'est pour ça que je commence en parlant de ça.

Le Bloc québécois n'a pas changé d'ADN depuis que le gouvernement libéral s'est fabriqué une majorité. Parce que nous avons été élus par les gens de nos circonscriptions, nous avons le devoir de représenter les gens dans l'intérêt collectif. La campagne électorale, ça dure un mois et demi.

Monsieur le Président, j'entends des discussions dans la salle. Les gens peuvent aller discuter à l'extérieur. Je leur en serais reconnaissant. Quand même, on a besoin de se concentrer un peu quand on fait un discours.

Je disais que notre ADN n'a pas changé. Nous sommes toujours là dans le but de travailler de façon constructive pour le bien de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

On dirait que ce n'est pas tout le temps ça du côté gouvernemental, malheureusement. Il y a un bulldozer qui roule sur nous. Je fais juste référence au Comité législatif chargé du projet de loi C-39. On sait que ça ne roule pas 24 heures sur 24, mais c'est quasiment le cas. Nous sommes en train d'épuiser nos ressources, nos gens, qui travaillent de façon sérieuse et consciencieuse. C'est très exigeant. Il y a comme une notion de sens du travail que nous faisons ici, dans ces moments-là, qui devient un peu surréaliste. On voit qu'on se parle pour ne rien se dire pendant des heures, pendant des semaines, puis, tout d'un coup, il faut qu'un certain projet de loi soit adopté. Ça fait qu'on « clenche » ça, on siège jusqu'à minuit tous les jours, on vote sans discussion et on est obligé d'exiger des votes article par article pour garder l'attention, pour essayer de travailler sur le contenu d'une façon — encore une fois, je le répète — intelligente et constructive. Moi, je suis très fier de l'équipe du Bloc québécois. Je trouve que nous faisons un travail exceptionnel. Je trouve que nous sommes souvent en haut de la mêlée à la Chambre et je félicite mon équipe pour ça. Néanmoins, je trouve ça dommage.

Monsieur le Président, les discussions de corridor peuvent se faire dans le corridor. Je remercie les gens de sortir. C'est difficile ce matin. C'est vrai que nous sommes vendredi et que nous sommes fatigués. Ça doit être à cause du Comité législatif chargé du projet de loi C-39 qui siège jusqu'à minuit. Là, les gens sont plus fatigués, mais leurs voix portent. Je le dis à mes amis: leurs voix portent.

Revenons au projet de loi C-42. C'est un bel exemple de collaboration. Nous sommes contents de voter pour ça, car c'était une de nos demandes budgétaires. Dieu sait que ce n'est pas arrivé souvent qu'une demande budgétaire du Bloc québécois soit exaucée. Quand ça arrive, nous sommes toujours contents et nous le soulignons. Cependant, le dernier budget n'était pas très beau. Ça va éviter aussi, peut-être, des remarques faciles des élus de l'autre bord. Quand nous posons des questions à la Chambre des communes, ils se lèvent et disent que nous avons voté contre la bonification de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, qui était dans le budget. Cependant, ils nous servent un budget avec plein de choses imbuvables, inacceptables et même révoltantes jusqu'à un certain point, notamment de donner encore jusqu'à 25 milliards de dollars aux pétrolières dans les cinq prochaines années. Si on considère ce qu'on va mettre dans les pipelines sans évaluation environnementale et sans aucun contrôle, c'est encore pire que ça.

● (1030)

C'est donc normal que nous votions contre un plat global qui contient des éléments périmés qui nous rendront malades si nous les mangeons. Cependant, nous sommes contents de pouvoir voter sur une chose précise. Ce qui est important dans cette mesure, c'est qu'elle est ciblée. Ça fait longtemps que nous portons ce discours. C'est facile de donner de l'argent aux gens avant une élection. Rappelons-nous le remboursement de la taxe sur le carbone, qui n'avait pas encore été payée par les provinces canadiennes. Ça ne s'appliquait pas au Québec, puisque nous avons une bourse du carbone, qui est encore là, mais le gouvernement a remboursé aux gens d'autres provinces une taxe qui n'avait pas été payée. On a donc fait un cadeau aux gens, juste avant le vote. C'est facile de faire ça.

Ce sont des mesures qui ne sont pas brillantes, pas intelligentes, parce que c'est tout le monde qui reçoit cet argent alors que certains n'en ont pas besoin. On fait ça alors qu'on est dans une période comme la période actuelle, avec une inflation galopante, avec des gens qui ont de la misère à faire l'épicerie et avec des files d'attente qui s'allongent dans les banques alimentaires. J'espère qu'il n'y a personne à la Chambre qui n'est pas au courant de ça. Si certains ne sont pas au courant, c'est qu'ils ne vont pas dans leur circonscription. Nous avons tous des banques alimentaires dans notre circonscription. Nous le savons, les demandes sont énormes. Ça devient très embêtant. En même temps, on finit toujours par se demander, un peu comme en ce qui concerne la chose surréaliste de siéger jusqu'à minuit alors qu'on aurait pu travailler de façon intelligente en amont, comment ça se fait que, dans un pays du G7, des gens qui travaillent sont obligés d'aller dans une banque alimentaire. Ça n'a pas de sens.

La bonification l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, c'est un changement de nom poétique pour l'ancien crédit pour la TPS. Des fois, les gouvernements font ça. Ils changent l'étiquette sur le chèque et donnent l'impression qu'ils ont créé quelque chose, alors que c'est un ancien crédit qui existait déjà, mais qui a été bonifié. Ça, nous l'avons salué. Il avait déjà été bonifié de 25 %. On a remis l'an dernier un chèque de 50 % de bonification. Lors de nos demandes budgétaires, nous avons demandé de refaire ça cette année, et c'est fait. Nous applaudissons ça et nous sommes contents. Mes collègues savent ça déjà. Je suis content, mais je veux lancer un appel à la collaboration. Je demande aux libéraux d'être objectifs, de prendre un peu de recul, d'observer un peu ce qui se passe et de se dire que les gens dans l'opposition ne sont pas tous des caves. Nous sommes capables de travailler de façon constructive. Nous avons parfois l'impression qu'il y a un peu de mépris et qu'on ne considère absolument pas ce que l'opposition apporte à ce gouvernement faussement majoritaire. C'est important. C'est fondamental.

L'autre élément qui est apporté, c'est de reporter l'interdiction pour les étrangers d'acheter des immeubles résidentiels. Cela devait prendre fin le 1er janvier 2027, mais c'est reporté au 1er janvier 2029. Nous applaudissons ça parce que, l'inflation en matière de logement, ce n'est pas réglé. C'est très sérieux. Il faut continuer de s'occuper de ça, malgré les constructions. Il ne faut pas juste dire qu'on va construire et construire, parce que nous commençons à voir apparaître des immeubles avec des loyers dispendieux, mais qui sont à moitié vides. Moi, je commence à en voir chez nous. C'est sûr que si on demande 1 600 $ par mois dans une ruralité où les gens ne sont pas capables de le payer, l'immeuble va rester vide pendant un petit bout de temps. Il faut donc penser à intégrer du logement social. Il faut penser aussi à transférer ces sommes-là vers le Québec et les provinces, qui sont les mieux placés pour y travailler.

● (1035)

Quand on donne un chèque pour aider les gens à faire l'épicerie, c'est bien, mais il faut aussi penser à long terme. Est-ce qu'on peut être constructif et aller voir les études qui ont été faites? J'ai siégé pendant longtemps au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire et nous avons fait des études là-dessus. Quand on voit que cinq entreprises contrôlent plus de 80 % du marché des épiceries, c'est normal qu'elles aillent toujours nier qu'il y a une collusion et que c'est un oligopole. Toutefois, elles se regardent aller et, si elles voient qu'il y en a une qui a augmenté le prix, elles vont augmenter leur prix aussi. C'est comme pour l'essence. Nous sommes les têtes de Turc là-dedans. Le monde rit de nous.

Il y avait des propositions intelligentes, entre autres un observatoire du mécanisme de fixation des prix dans l'épicerie. Comment se fait-il qu'un producteur agricole qui vend une laitue et reçoit 35 ¢ pour sa laitue la voit annoncée trois jours plus tard à l'épicerie à presque 2 $? Où est l'argent? A-t-il été empoché par le gars qui a transporté la laitue entre les deux? Ce n'est pas là que devrait aller l'argent. Il devrait aller au producteur. Ça, c'est une autre affaire.

Ce n'est pas parce que je ne suis plus porte-parole en matière d'agriculture que nos producteurs agricoles ne me tiennent pas à cœur. Il faut s'en occuper et s'assurer qu'ils restent là. Pour ça, il faut avoir du respect. Il faut connaître ce qu'ils font et aller sur le fond. Dans l'ensemble, nous sommes en faveur du projet de loi. C'est avec plaisir que je vais répondre aux questions.

● (1040)

Gaétan Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk, PCC): Monsieur le Président, dans certaines régions canadiennes, un couple qui travaille au salaire minimum et qui a un jeune enfant n'est pas admissible à l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels. Le programme ne semble pas rejoindre les bonnes personnes. Est-ce que l'honorable député, mon voisin du Québec, pourrait m'en dire plus à cet égard?

Yves Perron: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question intelligente. Effectivement, il arrive que des gens ne soient pas ciblés. Voyons qui sont ces personnes et pourquoi elles ne peuvent pas avoir accès à ce soutien. Il faut être intelligent et avoir une vision à long terme. Comme je viens de le dire, l'établissement d'un organisme de surveillance du mécanisme de fixation des prix en épicerie pourrait être une piste de solution, entre autres. C'est la raison pour laquelle nous prônons des mesures ciblées.

Je vais maintenant prendre quelques secondes pour parler de la prolongation de la suspension de la taxe d'accise sur l'essence, ce que tout le monde a applaudi. On baisse les taxes sur l'essence, ce qui va aider les gens. Toutefois, comme nous l'avons déjà dit et constaté, la moitié de l'argent va dans les poches des pétrolières et l'autre moitié va aux citoyens. Toutefois, ce n'est pas ciblé. Les gens qui ont beaucoup de sous et qui en ont moins besoin en bénéficient autant. Dans de tels cas, il faut prendre des mesures ciblées. Il faut regarder qui n'a pas droit au crédit.

[*Traduction*]

Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, mon collègue a fait remarquer que, même s'il appuie ces mesures, elles ne permettront pas nécessairement de réduire le coût de la vie pour les Canadiens. Le Centre canadien de politiques alternatives considère d'ailleurs qu'il y a une lacune importante, car le gouvernement a l'intention d'exempter les nouvelles constructions de l'interdiction visant les acheteurs étrangers. J'aimerais savoir si le député a d'autres observations à ce sujet.

[*Français*]

Yves Perron: Monsieur le Président, effectivement, il y a une disposition qu'il faudrait étudier sérieusement en comité. Ça peut sembler positif, dans le sens où ça va faire augmenter davantage l'offre de logements, mais, est-ce fait au détriment de locaux qui auraient aussi pu développer ces sites résidentiels non développés? L'exemption à laquelle elle fait référence porte sur les nouveaux développements. Je crois que ce n'est pas encore dans la loi. Si je ne fais pas erreur, elle fait référence au modèle australien. Il faudra étudier la question en profondeur, mais il y a effectivement un risque. De là toute l'importance de l'ensemble de mon discours qui portait sur la collaboration et sur le fait que le gouvernement, même s'il sait qu'il va tout le temps gagner le vote, aurait avantage à écouter nos propositions, tant celles du Bloc que du NPD.

Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ): Monsieur le Président, je vais reprendre la dernière envolée de mon collègue de Berthier—Maskinongé sur la notion de collaboration. Celle-ci est très importante, d'un côté de la Chambre comme de l'autre. Bien que le gouvernement soit majoritaire, travailler ensemble permet d'améliorer les lois ou de penser à des choses auxquelles on n'avait pas pensé au départ.

Nous avons l'impression que le gouvernement d'en face passe constamment le rouleau compresseur pour faire avancer ses priorités. Comment est-ce que ça crée une dynamique difficile sur le plan de la collaboration? J'imagine que, quand un côté est de bonne foi et que l'autre ne l'est pas, il devient difficile de toujours tendre la main.

Yves Perron: Monsieur le Président, mon collègue a raison, et je le remercie d'avoir mis le doigt là-dessus. Il s'agit d'un cercle vicieux qui peut facilement être enclenché, mais qui est difficile à arrêter. Je vais donner un exemple. Il y a quelques jours, lors d'une séance, il y a eu un incident technique pendant que quelqu'un faisait sa déclaration — je parle des déclarations en vertu de l'article 31 avant la période des questions orales. Il y a souvent beaucoup de bruit, et la personne avait été dérangée. La Chambre a coutume d'accepter que cette personne reprenne sa déclaration s'il y a eu une difficulté concernant l'enregistrement, par exemple. J'ai été témoin de ça. Ça a été refusé, au cours des dernières semaines, parce qu'il y avait une guéguerre et de la rancune. On nous a expliqué que c'était parce que l'autre côté avait dit non pour une autre affaire auparavant et qu'en disant non cette fois-ci on était à égalité. Si on continue à jouer comme ça, on n'ira pas loin. C'est le bien commun qui y perd.

● (1045)

[*Traduction*]

Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement affirme que le budget de 2026 vise à rendre la vie plus abordable pour les Canadiens, mais quand on examine de plus près les deux mesures clés, soit l'Allocation pour l'épicerie et les besoins essentiels et les changements proposés à l'interdiction d'achat d'immeubles résidentiels par des étrangers, des questions très importantes se posent. Ces mesures vont-elles vraiment rendre la vie plus abordable pour les Canadiens ordinaires, ou sont-elles conçues pour donner l'impression qu'on apporte des solutions tout en laissant les problèmes sous-jacents largement intacts?

Commençons par l'épicerie. Le gouvernement propose un supplément ponctuel de 4,1 milliards de dollars au crédit de TPS par l'entremise de la nouvelle Allocation pour l'épicerie et les besoins essentiels. Pour les personnes admissibles, le paiement ira de 329 $ à 679 $ pour un couple avec deux enfants, selon la situation du ménage et le revenu. Si on ajoute les autres augmentations de la prestation, le soutien total pourrait atteindre 1 290 $ pour une personne seule et 2 570 $ pour un couple avec deux enfants. Clairement, les gens ont besoin de cet argent. Les familles doivent faire des choix difficiles entre la nourriture, le loyer, les services publics et d'autres besoins essentiels. Toute aide supplémentaire qui contribue à mettre du pain sur la table est la bienvenue. Pour une personne seule, le supplément représente environ 20 $ par mois pendant un an. Le prix du panier d'épicerie n'arrête pas d'augmenter après que le gouvernement a émis des chèques. Les factures continuent d'arriver. Les familles ne bénéficient pas d'un répit par rapport au coût de la vie simplement parce que le gouvernement a annoncé un paiement unique.

Puis il y a aussi la question importante de l'admissibilité. Pour avoir droit à ce versement ponctuel, une personne devra avoir produit sa déclaration de revenus de 2025. Qu'en est-il des personnes qui en arrachent et qui n'ont pas produit leur déclaration? Comment le gouvernement compte-t-il rejoindre les personnes admissibles pour s'assurer qu'elles reçoivent bien cette aide? Pourquoi les Canadiens devraient-ils attendre jusqu'en 2027 pour bénéficier de ce soutien alors qu'ils ont déjà du mal à payer l'épicerie?

Le gouvernement consacre 36 milliards de dollars sur cinq ans à sa mégadéduction pour les entreprises, mais lorsqu'il s'agit d'aider les gens à payer l'épicerie, il ne propose qu'une aide ponctuelle et temporaire. Cela en dit long sur les priorités du premier ministre.

Pour le NPD, il est clair que nous devons nous attaquer aux causes profondes de l'inflation alimentaire et à la concentration du pouvoir et aux oligopoles dans le secteur de l'alimentation au Canada. Pourquoi le gouvernement ne fait-il rien de sérieux pour renforcer la concurrence dans ce secteur? Pourquoi ne met-il pas en place un réseau d'épiceries publiques qui pourraient proposer des produits abordables et exercer une pression concurrentielle sur les grandes chaînes d'épicerie? Pourquoi n'interdit-il pas la tarification personnalisée, qui permet aux entreprises d'utiliser des données personnelles et des algorithmes pour fixer des prix différents selon les consommateurs? Les Canadiens ont besoin de bien plus qu'un chèque ponctuel. Ils ont besoin d'un système d'approvisionnement alimentaire qui sert l'intérêt public.

En ce qui concerne la deuxième question, c'est-à-dire le logement, le gouvernement a proposé des modifications à la Loi sur l'interdiction d'achat d'immeubles résidentiels par des non-Canadiens. Or, le projet de loi ne précise pas que les logements résidentiels neufs et les propriétés rurales seront exemptés de cette interdiction. C'est toutefois l'intention du gouvernement et c'est ce qu'il va faire. Bien entendu, tout cela sera défini par voie réglementaire. Le raisonnement apparent du gouvernement, c'est que le fait d'autoriser les investissements étrangers dans la construction de logements contribuera à accroître l'offre, mais rien ne garantit que les logements ainsi construits seront abordables pour les Canadiens. Bien évidemment, ils ne le seront pas.

D'ailleurs, le Centre canadien de politiques alternatives qualifie cela d'énorme échappatoire destinée principalement à renflouer les promoteurs immobiliers plutôt qu'à aider les acheteurs ordinaires. L'économiste Mark Lee a indiqué que l'exclusion des nouveaux logements résidentiels sape fondamentalement l'interdiction. La vérité, c'est que le recours à la préconstruction pilotée par des investisseurs privés ne permet pas de produire des logements véritablement abordables. Un condominium de luxe acheté par un investisseur étranger ne résout pas la crise du logement qui empêche une jeune famille d'accéder au marché. Leilani Farha, invitée des conférences Massey de la CBC, l'a bien démontré dans ses travaux sur la financiarisation du logement.

● (1050)

Il y a aussi un déséquilibre en ce qui concerne les logements familiaux. Les acheteurs étrangers s'intéressent généralement aux appartements en préconstruction plutôt qu'aux maisons unifamiliales ou aux maisons en rangée, que la plupart des familles peinent à acheter. Le gouvernement a choisi de ne pas être transparent sur ses intentions; dans ce projet de loi, l'interdiction visant les logements détenus par des étrangers ne précise pas si les nouvelles constructions seront exemptées. Ce détail de la politique sera décidé par le gouvernement à huis clos.

Comme nous ne savons pas encore ce que contiendront les règlements, je voudrais poser les questions suivantes au gouvernement. Quelles mesures de protection seront mises en place? Y aura-t-il des limites quant au nombre de maisons ou de logements neufs qu'un acheteur étranger pourra acquérir? Un investisseur étranger pourra-t-il acquérir l'ensemble d'un projet de condos à lui seul? Un fonds d'investissement étranger peut-il acquérir des centaines de logements dans un même immeuble ou dans plusieurs projets immobiliers partout au pays? Y aura-t-il des restrictions sur les achats en bloc effectués par des sociétés, des fonds d'investissement ou d'autres entités agissant pour le compte d'intérêts étrangers? Le gouvernement permettra-t-il aux investisseurs étrangers d'accumuler d'importants portefeuilles de propriétés résidentielles simplement parce que ces propriétés sont neuves? Il ne s'agit pas là de préoccupations hypothétiques. Elles touchent directement à la question de savoir si cette politique créerait une nouvelle voie à la spéculation financière.

Deuxièmement, qu'est-ce qui est considéré comme une nouvelle construction? Cela comprend-il les achats avant le début des travaux? Qu'en est-il des cessions de contrats de vente? Qu'en est-il des logements achevés, mais qui n'ont jamais été occupés? Aucune de ces précisions ne figure dans le projet de loi, et les Canadiens méritent de savoir.

Troisièmement, qu'en est-il du Canada rural? Le gouvernement mentionne les propriétés rurales dans les changements qu'il propose, mais quelle est la raison exacte de ces exemptions? L'interdiction actuelle ne s'applique déjà qu'aux régions métropolitaines de recensement désignées et aux agglomérations de recensement. De nombreuses collectivités rurales se trouvent à l'extérieur de ces zones. Le gouvernement compte-t-il élargir les exemptions? Changera-t-il les règles géographiques? Quelles données démontrent qu'on a besoin d'investissements étrangers pour régler le problème de l'offre de logements dans les collectivités rurales? Les collectivités rurales ne sont pas à l'abri des problèmes de logement. À bien des endroits, les travailleurs locaux, les jeunes familles et les aînés ont du mal à trouver un logement abordable. Quelles mesures de protection seront mises en place pour garantir que les investissements étrangers ne feront pas grimper davantage les prix ou ne réduiront pas l'offre de logements pour les résidants locaux?

Ces deux mesures nous en disent long sur l'approche globale du gouvernement. En ce qui concerne l'épicerie, le gouvernement offre un paiement unique au lieu de s'attaquer à la concentration du pouvoir commercial qui contribue au prix élevé des aliments. Au chapitre du logement, le gouvernement ouvre de nouvelles voies à l'investissement étranger sans fournir aux Canadiens des précisions suffisantes sur les limites et les mesures de protection. Le budget fait état de 36 milliards de dollars en déductions fiscales pour les sociétés et de fortes augmentations des dépenses militaires, et il ne prévoit toujours pas de nouvelles mesures significatives pour obliger les Canadiens les plus riches à payer leur juste part.

Le gouvernement demande aux Canadiens de croire que, si les sociétés et les investisseurs se portent bien, tout le monde finira par en profiter. Or, les Canadiens ne peuvent pas payer leur loyer avec la promesse d'une croissance économique future, ils ne peuvent pas se nourrir avec des déductions fiscales pour les sociétés, et ils ne peuvent pas bâtir un avenir si le logement et les terres agricoles continuent d'être traités principalement comme des actifs financiers. Le NPD estime que les politiques publiques doivent répondre avant tout aux besoins de la population. Cela signifie qu'il faut s'attaquer au prix des aliments et à l'inflation, empêcher la concentration des entreprises, investir dans les logements abordables et hors marché, protéger les terres agricoles et veiller à ce que les ressources du Canada servent l'intérêt public. Les Canadiens ne demandent pas des miracles. Ils demandent des aliments et des logements abordables et un gouvernement qui comprend la différence entre aider les gens et aider les riches investisseurs.

L'allocation pour l'épicerie apporte peut-être une aide temporaire, mais elle ne remplace pas les mesures structurelles. Les changements proposés à l'interdiction d'achat d'immeubles résidentiels par des non-Canadiens soulèvent de sérieuses questions quant à savoir qui profitera du marché immobilier canadien et quelles protections resteront pour les Canadiens ordinaires. La qualité du budget ne devrait pas être mesurée en fonction de l'argent versé aux sociétés et aux investisseurs, mais en fonction de l'effet qu'il a pour améliorer la vie des gens ordinaires.

● (1055)

Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de ses commentaires. Nous ne sommes pas toujours d'accord, mais nous le sommes sur bien des choses et, aujourd'hui, elle a soulevé de très bons points. Quand ce projet de loi a été présenté pour la première fois, avant l'ajout du supplément, j'ai dit que sa portée était trop large et que l'inadmissibilité au remboursement de la TPS et au supplément des couples qui gagnent le salaire minimum dans de nombreuses régions du pays, y compris dans la province de la députée, me préoccupaient.

Quand j'ai posé une question au ministre là-dessus, il a répondu qu'il ne fallait pas s'inquiéter parce que le salaire minimum à Vancouver est très élevé et que c'est donc la raison pour laquelle ces couples ne sont pas admissibles au remboursement de la TPS.

Ma collègue pense-t-elle qu'un couple de Vancouver avec deux enfants qui gagne le salaire minimum fait trop d'argent pour avoir droit au remboursement de la TPS?

Jenny Kwan: Monsieur le Président, en réalité, je connais des gens qui gagnent le salaire minimum et qui ont du mal à survivre. Ils vivent donc dans leur voiture. Ce sont des travailleurs qui triment dur pour survivre. Les travailleurs rémunérés au salaire minimum méritent incontestablement d'obtenir de l'aide. Le fait est que le gouvernement favorise toujours les intérêts des grandes entreprises plutôt que ceux des gens ordinaires.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, quand j'examine le projet de loi C-42, je constate qu'il accorde une grande place à la question de l'abordabilité. J'aimerais savoir si le Nouveau Parti démocratique l'appuiera. J'ai peut-être manqué le passage du discours de la députée où elle disait si ses collègues appuient le principe du projet de loi, qui consiste à aider les Canadiens à un moment où l'abordabilité est un problème. Ce serait bien si un projet de loi comme celui dont nous sommes saisis aujourd'hui bénéficiait d'un appui quasi unanime.

Jenny Kwan: Monsieur le Président, de toute évidence, le député a raté mon intervention. Il peut consulter le hansard et la lire. Il arrive souvent à la Chambre avec des œillères, de sorte qu'il n'a pas vraiment conscience de ce qui s'y passe ni de ce qu'on y entend, à l'exception des messages du gouvernement.

Je tiens à préciser ceci: ce que le gouvernement tente de faire avec ce projet de loi, c'est de forcer son adoption à toute vapeur à toutes les étapes — le tout en une journée, soi dit en passant. Ainsi, en tant que parlementaires, nous n'aurions même pas la possibilité de proposer des amendements en comité.

Je pose la question suivante au député: pourquoi le gouvernement ne permet-il pas aux parlementaires de faire leur travail? Par exemple, en ce qui concerne l'interdiction d'achat de logements par des étrangers, pourquoi ne précise-t-il pas clairement que les nouveaux projets de construction seraient exemptés de l'interdiction? Pourquoi ne le dit-il pas ouvertement aux Canadiens?

Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement libéral ne cesse de multiplier les annonces, en utilisant chaque fois des indicateurs différents. Je suppose que ses députés diront qu'il s'agit d'un nouveau gouvernement, mais l'ancienne version de ce nouveau gouvernement avait promis, en 2017, de réduire l'itinérance de moitié. Les libéraux promettent maintenant de l'éliminer immédiatement, même si le nombre de sans-abri a augmenté depuis 2017. Ils avaient promis de doubler le nombre de certains types de logement, et ils promettent maintenant de tripler celui d'autres types de logement. Il y a une chose, bien sûr, qui ne change pas: leur volonté de précipiter l'adoption de projets de loi afin d'alimenter la machine à annonces.

La députée représente Vancouver, l'un des marchés immobiliers les plus chers du pays, et je me demande si elle peut nous dire l'effet qu'a sur nos collectivités le fait de constamment modifier les règles du jeu.

Jenny Kwan: Monsieur le Président, le fait est que les libéraux n'ont pas encore atteint un seul des objectifs qu'ils se sont fixés. Le ministre du Logement lui-même, lorsqu'il était maire de Vancouver, a promis qu'il mettrait fin à l'itinérance. Comment l'histoire s'est-elle terminée? Par un échec retentissant. Il vient de faire la même promesse, et je prédis que le gouvernement n'atteindra pas cet objectif. Aujourd'hui, au lieu de respecter la Loi sur la stratégie nationale sur le logement, qui énonce que l'accès au logement doit être un droit fondamental de la personne, le ministre modifie cet objectif pour affirmer que tous les Canadiens devraient plutôt avoir accès à un marché du logement qui leur convient.

Et voilà. Nous faisons déjà marche arrière, avant même que le projet de loi ne soit adopté et pendant le débat. Le ministre revient déjà sur la promesse faite par le gouvernement d'éliminer l'itinérance chez les Canadiens.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

● (1100)

[*Traduction*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES PHILIPPINES

L'hon. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je pense qu'il est vraiment important de reconnaître que le Canada compte plus d'un million de personnes d'origine philippine, ainsi que beaucoup d'autres personnes qui aiment les Philippines et la relation entre le Canada et les Philippines.

Au cours des dernières élections, le premier ministre s'est engagé à chercher des moyens d'élargir les débouchés commerciaux au-delà de la frontière canado-américaine. Je suis très heureux de dire que, l'été dernier, le président des Philippines et le premier ministre se sont rencontrés à Vancouver. J'ai eu l'occasion de me joindre à eux à l'heure du dîner et d'assister directement à leurs discussions, au cours desquelles les deux dirigeants ont indiqué qu'ils voulaient parvenir à un accord avant la fin de l'année.

La bonne nouvelle, c'est que nous avons conclu cet accord le 14 novembre, donc il n'y a pas si longtemps. Tout le Canada en tirera profit, car il s'attaque au problème des droits de douane.

L'élargissement des débouchés commerciaux est au cœur des priorités du gouvernement.

* * *

LES ELKS D'EDMONTON

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Monsieur le Président, les vert et or sont redevenus les champions.

Félicitations aux Elks de notre chère ville d'Edmonton pour avoir remporté la 113e Coupe Grey. Les Elks d'Edmonton ont connu 11 années difficiles et fini derniers dans la division Ouest l'an passé. Ils étaient donnés perdants. Malgré tout, après avoir récupéré le quart-arrière Cody Fajardo et le receveur vedette Austin Mack libérés par les Alouettes de Montréal, l'équipe a fait preuve de persévérance et elle a remporté le championnat.

À titre d'ancien actionnaire de l'équipe, je tiens à remercier personnellement le regretté Larry Thompson, son épouse Deb et sa famille pour avoir acheté l'équipe et avoir sauvé le football professionnel à Edmonton pour le bonheur des partisans et des familles.

Il y a bien longtemps, mon grand-père amenait mon défunt père au stade Clarke pour regarder les vert et or. Les cinq victoires d'affilée qu'ils ont remportées ont été une source d'inspiration pour eux. Mon père a par la suite soutenu la campagne de financement pour le programme d'activités pour les jeunes, rassemblant tant bien que mal des dons pour acheter aux enfants de la Nation crie d'Enoch des billets à prix réduit de la section pour les jeunes au stade Commonwealth. Trente ans plus tard, beaucoup d'amis me disent encore que ces sorties font partie des bons souvenirs de leur enfance.

Les deux E sont une source d'inspiration pour notre ville et, comme l'a dit l'entraîneur Mark Kilam, nous sommes fiers d'être à nouveau la ville des champions.

SURESHKUMAR RAVINDRAN

Jennifer McKelvie (Ajax, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour faire part à la Chambre d'une triste nouvelle concernant ma circonscription.

Au début du mois, Ajax a perdu un leader local et un ami: Sureshkumar Ravindran. Il n'avait que 41 ans. Au cours des dernières semaines, l'afflux d'hommages et de messages d'affection à son égard a été à la fois inspirant et déchirant. Des dirigeants politiques, des voisins, des membres de sa famille et des amis ont raconté des anecdotes illustrant sa gentillesse, son optimisme et son merveilleux sourire.

Au nom des résidants de ma circonscription, Ajax, j'adresse mes plus sincères condoléances à sa mère, Uthayarani, à son épouse, Prasintha, ainsi qu'à leurs enfants.

Même si aucun mot ne saurait atténuer cette douleur, j'espère que l'amour qui émane de tous les coins de notre collectivité sera une lueur dans l'obscurité et un rappel de la belle vie qu'il a menée.

* * *

LES CADETS

Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC): Monsieur le Président, les cadets offrent aux jeunes Canadiens quelque chose qui se fait de plus en plus rare: un endroit où ils peuvent mettre leur téléphone de côté, essayer de nouvelles activités, se faire des amis et découvrir ce dont ils sont capables.

La semaine dernière, j'ai été très inspirée de voir plus de 90 cadets de Nanaimo—Ladysmith monter la garde devant nos cénotaphes sous une pluie battante à l'occasion du jour du Souvenir. Demain, je participerai à une conférence sur la démence organisée par un cadet.

Hier, les libéraux ont affirmé que les budgets alloués aux cadets avaient augmenté. Or, les activités telles que la fanfare, les premiers soins et le tir que les responsables des cadets sont contraints de réduire témoignent d'une réalité bien différente. Le ministre déclare à présent qu'il va se pencher sur la question et qu'il nous tiendra informés.

Eh bien, cela ne suffit pas. Nous lutterons contre cette politique honteuse jusqu'à ce que nous ayons la confirmation que toutes les activités seront rétablies.

Le programme des cadets rassemble des jeunes de tous horizons, issus de tous types de familles, et fait une place à chacun d'entre eux. Les cadets proposent des activités pour tous les niveaux d'expérience et inculquent aux jeunes l'amour du Canada.

Sauvons les cadets.

* * *

L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

John-Paul Danko (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Monsieur le Président, malgré les droits de douane injustifiés et illégaux imposés par les États-Unis, il y a de très bonnes nouvelles pour le Canada, y compris l'annonce récente selon laquelle tous les travailleurs licenciés de Stelco sont maintenant de retour au travail.

Je suis très fier que les métallurgistes d'Hamilton aient montré à tout le Canada comment nous pouvons sortir vainqueurs de la guerre commerciale menée par Donald Trump, c'est-à-dire en faisant preuve d'unité, en collaborant et en s'engageant ensemble à protéger les emplois canadiens. Même le propriétaire américain de Stelco, le PDG Lourenco Goncalves, a reconnu qu'il existe une demande croissante pour l'acier canadien, ce qui prouve que les investissements du gouvernement dans l'industrie sidérurgique canadienne créent de nouveaux débouchés pour l'industrie canadienne.

La protection de l'industrie sidérurgique canadienne n'est pas une question partisane. Elle est dans notre intérêt national collectif. Il est temps que tous les pouvoirs publics, l'industrie, les syndicats et tous les Canadiens travaillent ensemble pour protéger les travailleurs, rester unis et solidaires, et bâtir une économie canadienne plus forte et plus indépendante pour les familles d'aujourd'hui et les générations à venir.

* * *

● (1105)

L'ENDOMÉTRIOSE

Shelby Kramp-Neuman (Hastings—Lennox and Addington—Tyendinaga, PCC): Monsieur le Président, parmi les témoignages les plus difficiles à entendre figurent ceux des femmes qui ont passé des années à chercher des réponses. J'ai rencontré des femmes remarquables qui mènent leur carrière, élèvent leurs enfants et renforcent leur collectivité tout en composant en silence avec la douleur, l'incertitude et les questions sans réponse. Partout au Canada, près de 2 millions de personnes vivent avec l'endométriose. Pour beaucoup trop d'entre elles, le chemin menant au diagnostic ne se mesure pas en mois, mais en années ponctuées de rendez-vous sans fin, d'orientations vers différents spécialistes et d'une absence totale de réponses. Or, la vie ne s'arrête pas pour autant.

Ces femmes ne demandent pas l'impossible. Elles réclament quelque chose de fondamental, c'est-à-dire être écoutées, être crues et avoir accès à des soins prodigués rapidement et avec bienveillance. Leurs témoignages méritent bien plus qu'une simple reconnaissance. Ils appellent à la poursuite des recherches, à une meilleure coordination entre les professionnels de la santé et les pouvoirs publics, ainsi qu'à un plan clair pour traduire ces revendications en mesures concrètes, car se faire écouter ne devrait jamais être l'étape la plus difficile pour obtenir des soins.

* * *

FÉLICITATIONS POUR UN PARCOURS EXCEPTIONNEL

David Myles (Fredericton—Oromocto, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à Brad McKay, de Fredericton. Détenteur d'un doctorat, entraîneur de baseball et spécialiste des sciences du sport, il a fait son entrée dans l'histoire il y a quelques semaines. En effet, il a aidé les Brewers de Milwaukee à remporter leur tout premier titre de Série mondiale. M. McKay est le stratège principal en acquisition de compétences chez les Brewers. Cela signifie qu'il aide les joueurs à apprendre plus rapidement, à s'entraîner plus intelligemment et à mieux jouer. C'est à Fredericton que Brad a découvert sa passion pour le rôle d'entraîneur sportif. Il a commencé par travailler avec les jeunes au sein des Royals de Fredericton, puis il est devenu entraîneur à l'Université du Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

Ses connaissances et son talent ont influencé toute une génération de joueurs et de joueuses du Nouveau-Brunswick. Ses réalisations démontrent que les petites villes peuvent produire des entraîneurs dans les ligues majeures.

[*Traduction*]

Les habitants de Fredericton sont très fiers de ce que Brad McKay a accompli. J'invite les députés à se joindre à moi pour lui offrir nos félicitations.

* * *

DES VOEUX À L'OCCASION D'UN 100E ANNIVERSAIRE

Randy Hoback (Prince Albert, PCC): Monsieur le Président, dimanche dernier, j'ai assisté à un événement extraordinaire. Eli Shantz, de Shellbrook, en Saskatchewan, a célébré son 100e anniversaire. La salle était comble et la fête très réussie. Né à Wallenstein, en Ontario, en 1926, M. Shantz a déménagé dans l'Ouest en 1949. Alors qu'il travaillait comme ouvrier agricole à Phippen, il a rencontré Lilleth, une jeune enseignante qui venait d'arriver en ville. Ils se sont mariés en 1956, et ils ont célébré leur 70e anniversaire de mariage en juillet dernier. Ensemble, ils ont élevé leur famille à l'ouest de Shellbrook et vécu de l'agriculture pendant plus de 50 ans. M. Shantz a pris sa retraite à l'âge de 88 ans. Aujourd'hui, Lilleth et lui vivent toujours à Shellbrook.

Il n'est pas le premier de sa famille à atteindre les 100 ans. Sa sœur aînée a également vécu jusqu'à 100 ans, et leur tante a atteint l'âge de 106 ans; aujourd'hui, nous lui rendons hommage, à lui et à la vie remarquable qu'il a menée en Saskatchewan. Au nom de ma famille, de notre parenté, de nos amis ainsi que de gens de Prince Albert, je tiens à féliciter Eli pour avoir atteint ce jalon incroyable. Je lui souhaite un joyeux 100e anniversaire.

* * *

[*Français*]

LE VENT DU NORD

Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de fierté que je tiens à adresser mes plus sincères félicitations aux membres du groupe Le Vent du Nord, qui a remporté le Félix de l'album traditionnel de l'année pour *Voisinages* lors du Premier Gala de l'ADISQ. Cette prestigieuse reconnaissance vient souligner une fois de plus l'excellence de leur travail et leur contribution exceptionnelle à la musique traditionnelle québécoise.

Le parcours remarquable du groupe formé de Nicolas Boulerice, André Brunet, Réjean Brunet, Olivier Demers et André Gagné mérite d'être souligné. Depuis ses débuts, Le Vent du Nord fait rayonner notre culture bien au-delà de nos frontières et sème le bonheur dans le cœur de quiconque entend leur musique. Les voir porter ainsi notre culture aux quatre coins du monde, le pays dans le cœur, est une grande source de fierté collective.

Souhaitons-leur encore de nombreuses années de création, de rencontres et de succès. Longue vie au groupe Le Vent du Nord et à la musique traditionnelle québécoise.

[*Traduction*]

LES PRIX D'EXCELLENCE POUR L'ENSEMBLE DES RÉALISATIONS EN RADIODIFFUSION

Lisa Hepfner (Hamilton Mountain, Lib.): Monsieur le Président, Hamilton peut compter sur d'excellents services de nouvelles locales, dont CHCH, une station où j'ai passé 20 ans à soutirer des histoires aux gens avec mon microphone. La première diffusion a eu lieu en 1954, mais CHCH n'a obtenu que récemment la reconnaissance de l'industrie pour son talent.

Je suis aux anges de voir que des prix d'excellence pour l'ensemble des réalisations ont été remis à deux amis qui m'ont tant appris. Duane Worth, un caméraman hors pair, met à profit 45 années d'expérience et un remarquable sens du métier pour capter les meilleurs angles et saisir les images qui servent le mieux un récit. Annette Hamm a commencé sa carrière à la station en 1986, et elle vient tout juste de prendre sa retraite après avoir conquis le cœur des téléspectateurs comme animatrice d'une émission matinale. À mes débuts, Annette était la journaliste aux affaires criminelles. Elle a été pour moi la mentore dont les conseils m'ont été les plus précieux.

Le budget de 2026 aidera CHCH à poursuivre son œuvre, notamment en élargissant un crédit d'impôt aux radiodiffuseurs afin qu'ils puissent embaucher plus de journalistes brillants comme Annette et Duane.

* * *

● (1110)

LE BUDGET

Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement libéral mise sur l'espoir que les Canadiens oublieront toutes ses promesses du passé, ses projections et les cibles budgétaires qu'il a abandonnées, et qu'ils ne remarqueront pas que le budget de 500 pages repose sur des tours de passe-passe comptables.

Il espère que nous ne remarquerons pas qu'il dépense encore 20 milliards de dollars par année en consultants, qu'il reclasse les dépenses pour les soustraire à son calcul des dépenses de fonctionnement, qu'il va emprunter 150 milliards de dollars rien que cette année, que le service de la dette est la dépense gouvernementale qui connaît la croissance la plus rapide et que les recettes ne suffisent pas à payer les dépenses sans compter les intérêts, que le ratio dette-PIB augmente et qu'il dissimule ses emprunts hors bilan, comme le faisaient les banquiers avant la crise financière de 2008. Il espère aussi que nous ne remarquerons pas que le budget alourdit la dette nationale de 765 milliards de dollars.

Les Canadiens espèrent que le banquier devenu premier ministre mettra un frein à ses emprunts avant que l'endettement ne devienne maître chez nous.

* * *

LE LOGEMENT

Yasir Naqvi (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, mes concitoyens et moi nous réjouissons de l'engagement pris dans le budget de 2026 qui consiste à mettre fin à l'itinérance au Canada d'ici 10 ans. Grâce à des investissements dans tout le continuum du logement, des refuges aux logements avec services de soutien en passant par les logements locatifs abordables et la propriété, le gouvernement fédéral prend un engagement sans précédent pour remédier à la crise du logement. Toutefois, les investissements fédéraux à eux seuls ne suffisent pas. Pour que nous réussissions, les provinces et les municipalités doivent prendre des mesures énergiques. Les provinces doivent financer les services de soutien essentiels et les municipalités doivent moderniser les règles d'aménagement, protéger les logements abordables et permettre la construction de nouveaux logements.

Dans Ottawa-Centre, les habitants du 551, avenue Riverdale sont menacés de démoviction. Même si les programmes fédéraux peuvent aider à protéger les logements abordables, la province de l'Ontario et la Ville d'Ottawa doivent renforcer la protection contre ces pratiques. Tous les Canadiens méritent d'avoir un chez-soi sûr et abordable, et tous les pouvoirs publics doivent mettre la main à la pâte.

* * *

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

Scott Reid (Lanark—Frontenac, PCC): Monsieur le Président, le projet Alto repose sur un temps de trajet de 180 minutes entre Montréal et Toronto. L'ajout d'un arrêt à la gare de VIA Rail à Kingston allongerait ce trajet de 20 minutes, ce qui rendrait le train d'Alto non compétitif par rapport au transport aérien. Deux facteurs sont en cause. Premièrement, pour un train de type TGV, chaque arrêt sur le trajet ajoute 10 minutes. Deuxièmement, le détournement de l'itinéraire prévu pour inclure Kingston ajouterait 50 kilomètres et, par conséquent, 10 minutes supplémentaires au trajet. Si le train d'Alto s'arrête comme promis à Kingston, ce sera probablement cela, la conséquence.

Tout d'abord, pour éviter de rallonger le trajet de 10 minutes, les trains d'Alto n'arrêteraient pas systématiquement à Kingston comme le font actuellement les trains de VIA. Il suffit de voir le service ferroviaire intermittent qui dessert Port Hope pour comprendre de quoi je parle. Ensuite, pour éviter le détour de 50 kilomètres, on déplacerait la gare, et non la voie ferrée. La gare de Kingston se trouverait probablement à 30 minutes de la ville, à Verona ou à Sydenham. Le service d'Alto sera bien pire et bien plus lent pour Kingston que celui de VIA. Il n'est donc pas étonnant que, à Kingston, on ne veuille rien savoir d'Alto.

* * *

[*Français*]

L'OPÉRATION AURORA

Abdelhaq Sari (Bourassa, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, les criminels ne recrutent plus nos jeunes aux coins des rues. Ils le font en ligne, derrière un écran, avec la promesse d'argent facile. Face à cette réalité, le Service de police de la Ville de Montréal, ou SPVM, a lancé, il y a neuf mois, l'opération Aurora, une opération d'infiltration numérique pour freiner le recrutement de nos jeunes mineurs sur les réseaux sociaux.

En neuf mois, il y a eu 75 arrestations, et le plus jeune contrevenant avait 12 ans. On parle bien de 12 ans. On parle de nos jeunes. Le succès est au rendez-vous et le savoir-faire montréalais inspire désormais des policiers d'un bout à l'autre du pays, et même en Europe.

Comme député de Bourassa et ancien vice-président de la Commission de la sécurité publique de Montréal, je sais à quel point la prévention sauve des vies et l'avenir de nos jeunes. Je salue les enquêteurs du SPVM, en particulier le commandant de l'escouade antigang Francis Renaud et Maya Alieh, cheffe de l'unité de cyberenquête.

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

Dan Muys (Flamborough—Glanbrook—Brant-Nord, PCC): Monsieur le Président, les libéraux ont eu l'occasion de réduire le déficit. La directrice parlementaire du budget a indiqué cette semaine qu'Ottawa avait gagné 158 milliards de dollars de marge de manœuvre financière sur cinq ans. Or, le gouvernement a choisi de consacrer 96 ¢ de chacun de ces dollars à de nouvelles dépenses.

Qu'obtiennent les Canadiens en échange de leur argent? Le premier ministre a promis de doubler la construction de logements. Selon la directrice parlementaire du budget, les mises en chantier sont en baisse et le financement en hausse. Lors du sommet de l'investissement, le gouvernement a vanté un certain nombre d'engagements financiers plutôt vagues. Or, la directrice parlementaire du budget indique que la plupart de ces engagements n'ont pas encore été associés à des projets précis.

Une dépense sur laquelle les Canadiens peuvent compter, ce sont les intérêts. D'ici 2031, Ottawa prévoit de dépenser plus de 2 000 $ par Canadien rien que pour les intérêts de la dette cette année-là. Les Canadiens méritent de savoir quels logements sont en cours de construction, si et quand les travaux commenceront et ce qu'ils obtiennent en échange de toute cette dette et de tous ces intérêts.

* * *

● (1115)

LA JOURNÉE MONDIALE DES PÊCHES

Ernie Klassen (Surrey-Sud—White Rock, Lib.): Monsieur le Président, demain, à l'occasion de la Journée mondiale des pêches, nous rendrons hommage aux pêcheurs, aux collectivités vivant de la pêche et aux peuples autochtones qui gèrent les ressources halieutiques de façon à soutenir les économies locales, à préserver les moyens de subsistance et à renforcer les collectivités d'un bout à l'autre du Canada. La souveraineté, la prospérité, l'identité et le mode de vie du Canada sont profondément liés aux océans, de la côte du Pacifique aux collectivités de tout le pays qui dépendent de la transformation des fruits de mer et du commerce et des industries maritimes. Des océans en santé contribuent à la création d'emplois, à la sécurité alimentaire et aux débouchés économiques. C'est pourquoi le gouvernement continue d'investir dans la conservation et la restauration des habitats, tout en s'efforçant de rendre l'industrie de la pêche plus résiliente et durable.

Demain, à l'occasion de la Journée mondiale des pêches, célébrons les gardiens de ces ressources essentielles et renouvelons notre engagement envers des océans en santé, des pêches durables et des collectivités côtières prospères pour les générations à venir.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

Shannon Stubbs (Lakeland, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a dit qu'il dépenserait moins, mais la gardienne de la rigueur budgétaire a mis au jour des dépenses additionnelles de 331 milliards de dollars. Le gouvernement empruntera également 868 milliards de dollars sur 6 ans, soit 65 milliards de dollars de plus que ce que Trudeau a emprunté en 10 ans. Alors que les Canadiens n'ont pas les moyens d'acheter de la nourriture, de l'essence

ou une maison, le premier ministre donne plus de 500 millions de dollars pour les forêts du Brésil et 8 millions de dollars pour le riz au Vietnam. Les libéraux donnent des centaines de millions de dollars à d'autres pays, mais plus ils dépensent, plus les Canadiens paient.

Où est le répit pour les gens de chez nous? Quand les libéraux accorderont-ils enfin la priorité aux Canadiens?

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, assurer une gestion responsable des ressources du pays est un devoir que le gouvernement assume avec le plus grand sérieux. Ce n'est pas pour rien que les Canadiens ont choisi un économiste de calibre mondial comme premier ministre à un moment charnière de notre histoire.

Dans un contexte où la sécurité économique duCanada et sa souveraineté sont menacées, nous mettons à profit notre solidité financière, appuyée par le meilleur bilan des pays du G7, pour investir dans nos gens, unir notre pays et bâtir une économie plus forte. C'est exactement le mandat que les Canadiens nous ont donné, et nous n'allons jamais nous excuser…

Le vice-président adjoint (John Nater): La députée de Lakeland a la parole.

Shannon Stubbs (Lakeland, PCC): Monsieur le Président, la vérité, c'est que la gardienne de la rigueur budgétaire affirme que les libéraux ont eu recours à un stratagème comptable qui n'existe nulle part ailleurs dans le monde. Le premier ministre fait passer deux choses pour des actifs, soit des fonds de retraite qui ne peuvent rembourser d'emprunt, ainsi que des prêts à des sociétés d'État qui font grimper les intérêts. Cela donne 135 milliards de dollars de dépenses comptabilisées en capital, ce qui est contraire aux normes internationales. La directrice parlementaire du budget dit que ces astuces libérales, qui reviennent à dépenser à crédit, rendent les finances publiques du Canada non viables. Il n'est pas étonnant que les libéraux aient trafiqué les livres pour le dissimuler.

Pourquoi les Canadiens doivent-ils payer plus cher pour tout, alors que le premier ministre, depuis sa tour d'ivoire, rompt sa promesse de réduire les dépenses?

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion d'interroger la directrice parlementaire du budget au comité des finances en début de semaine. Elle a confirmé que le Canada jouissait de la situation financière la plus solide du G7 et que nous respections nos cibles budgétaires. Les conservateurs se gardent bien de mentionner ces deux points.

Le budget de 2026 fait fond sur les atouts financiers du Canada pour investir, parce que c'est ce dont les Canadiens ont besoin maintenant et c'est ce qu'ils veulent. Ils veulent que leur gouvernement propose de nouvelles mesures d'abordabilité, comme l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, à laquelle nous ajoutons un versement supplémentaire, ce qui mettra des centaines de dollars de plus dans les poches des Canadiens.

Eric Melillo (Kenora—Kiiwetinoong, PCC): Monsieur le Président, après avoir promis de faire preuve de prudence financière, le premier ministre a présenté un budget qui ajoute 765 milliards de dollars à la dette et qui fait grimper les coûts pour les Canadiens. Le poste budgétaire qui connaît la croissance la plus rapide est désormais le service de la dette. En raison du plan libéral, les contribuables paient plus pour le service de la dette que pour les transferts en santé.

Dans un contexte où beaucoup de Canadiens ont du mal à faire le plein d'essence, à payer leur hypothèque ou même à mettre du pain sur la table, pourquoi les libéraux ne renoncent-ils pas à leur budget coûteux financé à crédit afin que les Canadiens aient les moyens de subvenir à leurs besoins?

● (1120)

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, pas plus tard que cette semaine, la directrice parlementaire du budget a confirmé que le Canada a la position financière la plus solide du G7 et que le gouvernement du Canada maintient ses cibles budgétaires dans le budget de 2026.

Sur quoi le budget de 2026 met-il l'accent? Il met l'accent sur le revenu, le logement, l'alimentation et la sécurité énergétique. Ce sont des moyens de protéger notre économie contre les chocs externes que nous subissons et qui échappent à notre contrôle. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour utiliser la force dont nous disposons de manière à investir dans les Canadiens, à protéger notre souveraineté et à faire croître notre économie pour les générations futures. C'est ce que nous voulons dire quand nous parlons de bâtir un Canada fort. Les conservateurs construiraient...

Le vice-président adjoint (John Nater): Le député de Kenora—Kiiwetinoong a la parole.

Eric Melillo (Kenora—Kiiwetinoong, PCC): Monsieur le Président, le budget des libéraux met l'accent sur davantage de dette et davantage de dépenses inflationnistes. En effet, selon la directrice parlementaire du budget, les dépenses ont augmenté de 331 milliards de dollars sous le premier ministre actuel. De ce montant, 61 % sont consacrés au fonctionnement du gouvernement, et non à des investissements, et plus de 500 millions de dollars sont même destinés aux forêts brésiliennes. La priorité numéro un de ce budget aurait dû être de faire économiser de l'argent aux Canadiens. Au lieu de cela, les libéraux ont présenté un budget qui fait exactement le contraire.

Pourquoi les libéraux ne mettent-ils pas un terme à leur frénésie de dépenses inflationnistes afin que les Canadiens puissent avoir les moyens de s'en sortir?

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute pour les Canadiens que les conservateurs n'ont absolument aucun plan économique. Tout ce qu'ils ont, c'est un plan de désinformation sur Internet visant à diviser et à affaiblir le pays. Voilà tout ce qu'ils comptent faire pour le Canada. En réalité, la plupart de leurs propositions consistent à ne rien faire. Ils veulent que le gouvernement se tasse du chemin, soutenant que tout se réglera tout seul. De ce côté-ci de la Chambre, ce n'est pas ce que nous croyons. Nous croyons que nous avons été élus dans un but précis, et nous nous acquittons de cette mission en tirant parti des atouts du Canada pour renforcer l'économie, soutenir les Canadiens et unir ce pays.

[*Français*]

Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk, PCC): Monsieur le Président, le rapport de la directrice parlementaire du budget est dévastateur pour le gouvernement, mais, d'abord et avant tout, il est dévastateur pour le porte-monnaie des gens qui nous écoutent actuellement, les contribuables. Le rapport affirme que les dépenses libérales vont augmenter de 331 milliards de dollars et que l'argent va manquer. Pour un citoyen, concrètement, ça représente une dette de 56 000 à 74 000 $.

Est-ce que le premier ministre est conscient que, la façon dont il gère actuellement le budget du Canada, ça mène le Canada dans une grande difficulté?

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.): Monsieur le Président, ce que la directrice parlementaire du budget est venue dire, premièrement, c'est que le Canada est dans la meilleure position fiscale des pays du G7. Deuxièmement, c'est que nous suivons nos ancrages fiscaux de manière rigoureuse en réduisant, par exemple, les dépenses de programmes, les dépenses de fonctionnement, ce que nous sommes en train de faire.

Le député adverse parle de ce qui serait dévastateur pour les ménages canadiens. Ce qui serait dévastateur, c'est si les conservateurs étaient au pouvoir. Rappelons-le: ils ont voté contre l'Allocation canadienne pour enfants. Dans sa propre circonscription, Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk, c'est 22 845 enfants qui reçoivent 79 millions de dollars par année pour aider à faire face au prix de l'épicerie. J'en passe, mais j'aurai peut-être l'occasion de continuer lors de ma prochaine réponse.

Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk, PCC): Monsieur le Président, mon collègue est un parlementaire qui a beaucoup d'expérience. Il a été élu en 2015 avec le premier ministre Justin Trudeau. Or, croyons-le ou non: Justin Trudeau faisait mieux que l'actuel premier ministre libéral. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. L'actuel premier ministre va emprunter plus en six ans que Justin Trudeau l'a fait pendant neuf ans. Qui l'eût cru? Le problème, c'est que ce sont les Canadiens qui vont payer pour ça.

Est-ce que le ministre est conscient que plus la dette grossit, plus c'est nos enfants, nos petits-enfants et nos arrière-petits-enfants qui vont payer pour cette attitude tout à fait irresponsable?

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.): Monsieur le Président, les enfants qui paieraient pour l'attitude irresponsable des conservateurs, pour revenir aux chiffres, c'est 22 845 enfants dans Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk, la circonscription de mon collègue. En moyenne, par enfant, c'est 3 456 $. Ça, c'est de l'aide directe aux familles contre laquelle il s'oppose.

Parlons du Régime canadien de soins dentaires. Ce sont 23 614 des citoyens qu'il rencontre — car je sais qu'il est très présent dans sa circonscription — et qu'il priverait de l'accès à un dentiste de manière abordable avec le Régime canadien de soins dentaires.

Un pays confiant investit dans son avenir, investit pour mettre fin à l'itinérance et investit dans nos infrastructures afin de créer un super cycle d'investissement au Canada.

L'ÉCONOMIE

Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, pour ceux qui se demandaient ce que ça donne, une majorité libérale, ça donne l'indécence de leur gestion du projet de loi C-39 — et de l'ingérence aussi, car c'en est.

Les libéraux enfoncent de force dans la gorge du Parlement un projet de loi qui affaiblit les lois environnementales, les droits des travailleurs et ceux des Autochtones. Ils battent tous les amendements qui viennent de la société civile et ils font ça en forçant le Comité législatif chargé du projet de loi C-39 à siéger jusqu'à minuit tous les soirs en espérant que le Bloc québécois se fatigue de défendre les citoyens. Or, ça n'arrivera pas.

Quand est-ce qu'ils vont cesser cette dérive autoritaire et se comporter en démocrates?

● (1125)

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.): Monsieur le Président, je veux remercier mon collègue de sa question.

Le principe derrière le projet de loi C-39, c'est d'arriver avec tout autant de rigueur dans l'évaluation des projets, mais selon des principes simples: un projet, un an, une évaluation. Nous pensons qu'il est temps de bâtir. C'est le mandat qui nous a été donné par les Québécois et par les Canadiens.

C'est exactement ce que nous faisons. Nous trouvons un équilibre avec, évidemment, la protection environnementale qui est fondamentale, et avec la protection des droits des travailleurs également, tout en ayant de la certitude pour que les grands projets puissent aller de l'avant au pays.

Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, les libéraux prennent les élus et le personnel de la Chambre des communes en otage pour faire passer le projet de loi C-39 à toute vitesse. Ils veulent éliminer l'évaluation d'impact pour les pipelines et le nucléaire, contrairement à ce qui vient d'être dit. Ils veulent préapprouver des projets sans attendre les évaluations environnementales ni les consultations; ils veulent contourner les loi sur la protection de l'environnement et les espèces menacées, ils veulent suspendre le droit de grève des travailleurs et ils veulent que ça se fasse le plus vite possible.

Est-ce qu'ils ont peur que la population se rende compte de ce qu'ils sont en train de faire?

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.): Monsieur le Président, je pense que j'ai bien expliqué le principe: un projet, une évaluation, un an, en respectant évidemment le droit des travailleurs et en respectant l'environnement. La rapidité, ça ne veut pas dire moins de rigueur. C'est ça, le principe qui est derrière le projet de loi C-39.

Je ferais valoir à mon collègue que beaucoup de Québécois et beaucoup de Canadiens veulent au Canada que nous bâtissions, que nous diversifiions nos marchés et que nous bâtissions de grands projets. C'est exactement le programme du gouvernement.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, il y a deux langues officielles à Ottawa: l'anglais, ainsi que l'interprétation simultanée et la traduction de texte. On a le choix entre les deux.

Dans son budget, le gouvernement dit des faussetés pour justifier le remplacement de notre excellent service de traduction par l'intelligence artificielle. Les libéraux prétendent que le travail de leur logiciel GCtraduction est révisé par des humains avant d'être utilisé. Or, c'est faux. C'est encore plus faux si on considère que les traductions devraient être révisées par des professionnels fiables.

À défaut d'entendre plus de français ici, les francophones ont le droit d'avoir une traduction impeccable. Est-ce que les libéraux vont finalement les respecter?

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.): Monsieur le Président, je veux remercier mon collègue de l'intérêt constant et sincère qu'il porte à l'importance des deux langues officielles, un intérêt que nous partageons de ce côté-ci de la Chambre. Je veux aussi saluer ce qu'il a dit parce qu'il a tout à fait raison de dire que le travail des traducteurs ici au Bureau de la traduction est exceptionnel, et je tiens à les remercier par la bande.

En ce qui concerne GCtraduction, il est vrai que cet outil a été créé et qu'il permet de traduire beaucoup plus rapidement, et pour beaucoup moins cher, qu'avec les outils qui sont offerts dans le secteur privé. Maintenant, il revient aux utilisateurs de s'assurer de la vérification à la fin, et les traducteurs du Bureau de la traduction sont toujours disponibles.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC): Monsieur le Président, le partenariat stratégique du premier ministre avec Pékin est une mauvaise nouvelle pour les travailleurs canadiens et la sécurité nationale. Il permettra à 50 000 véhicules électriques chinois de circuler sur nos routes, menaçant ainsi le secteur automobile d'ici, qui est déjà mis à rude épreuve par les droits de douane américains. Quand Pékin pénètre un marché, il ne se contente pas d'en prendre une part; il veut tout le gâteau. C'est ce qu'il a fait en Europe, et c'est ce qu'il compte faire ici.

Le gouvernement libéral va-t-il enfin défendre notre industrie automobile et notre souveraineté en disant tout simplement non à ce partenariat imprudent avec Pékin?

Vince Gasparro (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, le fait est que tout véhicule qui entre au pays doit respecter les normes canadiennes en matière de sécurité.

Parlant de sécurité publique, le projet de loi C-12, Loi visant à renforcer le système d'immigration et la frontière du Canada, le projet de loi C-14, Loi sur les mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine, le projet de loi C-9, Loi visant à lutter contre la haine, le projet de loi C-16, Loi visant à protéger les victimes, et le projet de loi C-22, Loi de 2026 sur l'accès légal, sont des mesures législatives importantes qui bénéficient du soutien des instances chargées de la sécurité publique et de la sécurité nationale. Le Parti conservateur a fait obstruction et a retardé...

Le vice-président adjoint (John Nater): La députée de Calgary Midnapore a la parole.

Questions orales

LE SECTEUR DE L'ACIER ET DE L'ALUMINIUM

Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC): Monsieur le Président, il y a pire. Cette semaine, le premier ministre est allé encore plus loin dans son partenariat stratégique en autorisant l'entrée au Canada d'une plus grande quantité d'acier chinois, alors que le dumping de l'acier chinois a porté préjudice aux travailleurs du Canada et a contribué aux plus de 1 000 mises à pied dans le secteur de l'acier depuis 2025. Au lieu de défendre les travailleurs canadiens, les libéraux ont une fois de plus choisi de s'acoquiner avec un régime qui veut détruire les fabricants canadiens.

Les conservateurs se battront toujours pour les métallurgistes canadiens et leurs emplois. Pourquoi les libéraux ne le font-ils pas?

Carlos Leitão (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, c'est exactement ce que je fais. Stelco, au cas où cela aurait échappé à notre collègue, a rappelé les 500 travailleurs qui avaient été mis à pied. La demande en acier canadien est à nouveau en hausse, tout comme la production.

En ce qui concerne les détails mentionnés par ma collègue, rien ne pourrait être plus loin de la vérité. Les catégories d'acier qui font maintenant l'objet d'un remboursement sont celles qui ne sont pas fabriquées au Canada. Les transformateurs d'acier du Canada ont besoin de cet acier sans droits de douane.

* * *

● (1130)

LA DÉFENSE NATIONALE

Dane Lloyd (Parkland, PCC): Monsieur le Président, le programme des cadets a inculqué à des générations de jeunes Canadiens la confiance en soi, l'esprit d'équipe et le sens du leadership. Ayant moi-même fait partie de l'Escadron 533 Sabre des cadets, je sais que ce programme apporte une valeur inestimable au Canada.

Les libéraux sapent ce programme depuis des années. Ils ont réduit les camps d'été à une fraction de leur taille d'avant la pandémie. Les nouveaux cadets ne reçoivent même plus d'uniformes. Alors que ces jeunes se sont portés volontaires pendant des semaines pour vendre des coquelicots devant les supermarchés, les libéraux leur infligent une nouvelle déception en supprimant pour le reste de l'année les activités ludiques organisées les fins de semaine.

Pourquoi les libéraux consacrent-ils 500 millions de dollars aux forêts pluviales brésiliennes, mais rien aux cadets du Canada?

Peter Fragiskatos (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, avec tout le respect que je dois à notre collègue, je ne suis d'accord avec lui que pour un seul de ses arguments, à savoir que les cadets jouent un rôle très important dans ce pays. Ils offrent aux jeunes une formidable occasion d'acquérir des compétences essentielles, notamment en matière de leadership. C'est d'ailleurs pour cette raison que le gouvernement a augmenté le financement du programme des cadets, une augmentation qui a permis d'atteindre le chiffre de 50 000 recrues. Aujourd'hui, ce chiffre dépasse les 70 000.

Nous prenons bien sûr note des points très importants soulevés par les parents et les organismes à ce sujet, et nous sommes déterminés à soutenir le programme des cadets dans son intégralité.

Dane Lloyd (Parkland, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement n'a que de bonnes nouvelles à annoncer. Il a supprimé les vols en planeur la fin de semaine, mais les cadets peuvent toujours défiler tous les mardis soirs.

L'examen dont parlent les libéraux ne fait absolument rien pour compenser la déception que ressentent actuellement les cadets. Le premier ministre a démantelé ce programme, et ces dernières coupes budgétaires ne sont qu'un clou de plus dans le cercueil. En effet, les cadets de l'Alberta qui avaient recueilli des fonds pour une activité prévue cette fin de semaine viennent d'apprendre que celle-ci était annulée parce que les libéraux ont réduit le budget consacré au personnel.

Ce programme constitue un élément essentiel de notre identité nationale, mais, au lieu de le soutenir, le premier ministre lui inflige des coupes.

Pourquoi les libéraux ne font-ils pas la bonne chose en mettant fin à ces coupes budgétaires touchant les cadets?

Sophie Chatel (secrétaire parlementaire de la ministre des Anciens Combattants et ministre associée de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue d'avoir souligné l'importance des programmes de cadets pour toutes nos circonscriptions et toutes les provinces.

Nous avons pris bonne note des préoccupations exprimées par les cadets, et le ministre a publié aujourd'hui une déclaration indiquant que le programme allait être revu. Le dernier énoncé économique a en fait prévu du financement supplémentaire: 250 millions de dollars pour le programme visant à former davantage de membres des forces armées, et 27 millions de dollars pour les cadets.

C'est un programme très important. Nous appuyons les cadets. Ce programme permettra de garantir que...

Le vice-président adjoint (John Nater): Le député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest a la parole.

John Williamson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, les libéraux parlent beaucoup de compressions massives dans les programmes de cadets du Canada, c'est indéniable. Ce que les libéraux racontent à propos de ce qu'ils ont fait et annoncé ne change rien. Les cadets donnent à des dizaines de milliers de jeunes Canadiens de partout au pays l'occasion d'acquérir de la confiance et des compétences en leadership, de bénéficier de mentorat et de renforcer leur esprit d'équipe. Malgré cela, le gouvernement libéral annule les entraînements et les compétitions pour ne conserver que les soirées d'instruction hebdomadaires des cadets.

Les libéraux élimineront-ils ces compressions incompréhensibles imposées aux cadets du Canada, oui ou non?

Peter Fragiskatos (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, je respecte le député. Nous travaillons ensemble depuis de nombreuses années. Cela dit, il sait comme nous tous, grâce à son expérience, que c'est surtout par leur vote que les députés s'expriment vraiment.

L'énoncé économique du printemps prévoyait des fonds pour beaucoup de choses, y compris les cadets. Les députés d'en face ont voté contre. Ils ont maintenant l'occasion de corriger cette erreur. Ils peuvent voter en faveur du budget supplémentaire des dépenses (B) et soutenir du même coup les cadets. Appuyons les cadets, car c'est un programme formidable.

John Williamson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, mettons les choses au clair. Les députés libéraux prétendent qu'ils font des investissements historiques dans nos forces armées. Ils disent que l'armée investit dans le personnel et dans la formation. Ils disent avoir ajouté des milliards de dollars au budget de la Défense nationale. Or, lorsqu'il s'agit des cadets canadiens, il n'y a plus d'argent.

Pourquoi les libéraux coupent-ils dans un programme de leadership qui donne d'excellents résultats partout au Canada? Cela n'a absolument aucun sens. Au lieu de faire du surplace, ils n'ont qu'à rétablir le financement.

Peter Fragiskatos (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, à la Chambre, ce sont toujours les votes qui comptent. Nous verrons comment les députés voteront. Corrigeront-ils le tir en appuyant le budget supplémentaire des dépenses lorsqu'il sera mis aux voix? Je le répète, il s'agit du budget supplémentaire des dépenses (B).

En fait, si les conservateurs veulent poursuivre dans cette direction, je me ferai un plaisir de leur répondre. C'est le cas de chacun d'entre nous. Cela nous donnera l'occasion de parler de la défense. Nous appuyons sans réserve les Forces armées canadiennes grâce à des investissements historiques destinés aux femmes et aux hommes qui défendent notre pays. Notre engagement est indéfectible. Les conservateurs, eux, ont systématiquement voté contre ces mesures.

● (1135)

Gaétan Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk, PCC): Monsieur le Président, le programme des cadets inculque aux jeunes Canadiens le sens de la discipline, des valeurs et de l'honneur. Cette semaine, le gouvernement a pourtant suspendu le programme des cadets des Forces armées canadiennes jusqu'en avril 2027. Je pense aux cadets de Hearst, de Timmins, de Cochrane, de Kapuskasing, de Kirkland Lake et de tout le Canada, et à ces garçons et filles qui se réunissent tous les semaines dans le manège de leur région afin d'acquérir des compétences et de servir leur communauté.

Pourquoi le gouvernement réduit-il le financement de programmes qui permettent à des jeunes canadiens de devenir des soldats?

Peter Fragiskatos (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, je ne connais pas très bien le député, mais j'en sais un peu sur son parcours. Il a servi sa communauté à titre de maire, et il a le respect de sa communauté.

Bien sûr, les maires, les premiers ministres du pays et des provinces et tous les gouvernements comprennent l'importance de servir la collectivité. Le programme des cadets s'inscrit à l'évidence dans cet esprit. C'est pourquoi nous affirmons notre engagement envers les cadets, un programme qui remonte au XIXe siècle, à 1862 plus précisément. Nous maintiendrons cet engagement. Nous appuyons le programme des cadets. En fait, les remarques que la sous-ministre a faites hier devant le comité des comptes publics, qui sont du domaine public, en sont l'affirmation. Je soulignerai au député que…

[*Français*]

Le vice-président adjoint (John Nater): L'honorable député de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères a la parole.

Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ): Monsieur le Président, pendant que le budget de la défense explose, les libéraux font des économies de bouts de chandelle sur le dos de nos jeunes. Ils réduisent presque 100 % du budget des cadets et ils leur demandent de cesser leurs activités jusqu'au printemps. Les cadets, c'est environ 200 millions de dollars sur une enveloppe de dépenses de 60 milliards de dollars en matière de défense. C'est à peine un tiers de 1 % du budget et c'est là que les libéraux décident de faire des coupes, soit dans les activités gratuites pour nos jeunes.

Les libéraux vont-ils corriger ce grave manque de jugement?

Sophie Chatel (secrétaire parlementaire de la ministre des Anciens Combattants et ministre associée de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Le programme des cadets est très important d'un bout à l'autre du pays, mais surtout au Québec. Nous avons entendu les préoccupations et nous avons demandé aux fonctionnaires de réviser leur allocation de budget. Je souligne d'ailleurs que, dans la dernière mise à jour économique du printemps, 250 millions de dollars ont été versés pour offrir des programmes de formation, dont 27 millions de dollars vont directement au programme des cadets.

Les cadets, c'est important pour le Québec et le Canada, et nous les soutenons.

Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ): Monsieur le Président, je suis fier d'être un ancien cadet parce que, les cadets, ça permet aux jeunes de 12 à 18 ans, entre autres, de développer du leadership, de développer du civisme. C'est là que les libéraux coupent, pendant qu'ils dépensent ailleurs, sans compter.

On apprend que le ministre de la Défense a demandé une révision de la décision ce matin, mais il avait aussi demandé une révision de la décision quand ils avaient décidé de couper partout dans le français dans les Forces canadiennes et on n'en a plus jamais entendu parler par la suite. Alors, laissons faire les révisions. Ce que nous voulons, c'est des engagements fermes.

Est-ce que le ministre va annuler ces coupes et revenir sur sa décision?

Sophie Chatel (secrétaire parlementaire de la ministre des Anciens Combattants et ministre associée de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme on dit souvent, les actes valent beaucoup mieux que les mots. Justement, dans le dernier énoncé économique du printemps, nous avons annoncé des sommes additionnelles pour la formation de cadets dans, entre autres, des métiers spécialisés qui vont les aider dans leur programme de formation. Or, le Bloc a voté contre.

Alors, je demande à mon collègue: est-ce qu'il va soutenir les cadets et le financement que nous apportons à ce programme?

[*Traduction*]

LA JUSTICE

Randy Hoback (Prince Albert, PCC): Monsieur le Président, les habitants des régions rurales de ma circonscription se sentent assiégés. Lors d'une énième réunion sur la criminalité qui a eu lieu samedi, le message était sans équivoque: les gens en ont assez du système de justice fondé sur la remise en liberté des délinquants juste après leur arrestation. Cet automne, le bureau de la GRC de Prince Albert a enregistré plus de 58 introductions par effraction, une augmentation stupéfiante de 71 %. Une femme de 29 ans a été enlevée lors d'un vol de véhicule. Les habitants en ont assez, et si aucune mesure n'est prise, quelqu'un finira par être blessé.

Ma question s'adresse au ministre de la Justice. Va-t-il immédiatement accélérer l'adoption du projet de loi C-293, la loi pour être en sécurité chez soi, afin que les auteurs de violations de domicile avec agression restent derrière les barreaux?

Vince Gasparro (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, bien sûr, tout le monde à la Chambre s'oppose entièrement à ce que ces crimes soient commis dans sa collectivité et dans toutes nos collectivités. Ce que je dirai, cependant, c'est que le gouvernement a pris des mesures décisives, en particulier en ce qui concerne la réforme de la mise en liberté sous caution et de la détermination de la peine. J'ai ici un article de Radio-Canada, dans lequel un juge indique très clairement que le Canada n'est plus le pays qui donnait le bénéfice du doute aux récidivistes.

● (1140)

Randy Hoback (Prince Albert, PCC): Monsieur le Président, c'est tellement efficace que la criminalité a augmenté de 71 %.

Les chiffres de Statistique Canada confirment ce que les Canadiens des régions rurales savent déjà: le taux de criminalité en dehors des villes est 42 % plus élevé que dans les régions urbaines. La Saskatchewan est la province la plus durement touchée, encore plus que le Manitoba et l'Alberta. Les Canadiens des régions urbaines obtiennent des ressources, tandis que les collectivités rurales sont laissées à elles-mêmes, et les habitants des régions rurales de ma circonscription en paient le prix.

Je pose de nouveau la question au ministre de la Justice: va-t-il enfin discuter avec son homologue provincial de la Saskatchewan et présenter un plan d'action concret pour mettre un terme à la vague de criminalité en milieu rural?

Vince Gasparro (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a adopté d'importantes mesures législatives qui ont amélioré la sécurité publique et nationale: la Loi visant à renforcer le système d'immigration et la frontière du Canada, la Loi sur les mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine, la Loi visant à lutter contre la haine, la Loi visant à protéger les victimes et la Loi de 2026 sur l'accès légal.

Chacune de ces mesures législatives a l'appui des policiers de première ligne qui travaillent dans les corps de police du pays. Le seul groupe qui s'oppose à nos mesures législatives de lutte contre la criminalité, c'est le Parti conservateur du Canada.

Sukhman Gill (Abbotsford—Langley-Sud, PCC): Monsieur le Président, en 2022, Arnold et Joanne De Jong ont été sauvagement assassinés dans leur maison à Abbotsford. Trois hommes ont été reconnus coupables de ces meurtres horribles. Pourtant, quatre ans plus tard, la famille De Jong attend toujours que justice soit faite. Une juge de la Colombie-Britannique a statué que, selon la disposition de la dernière chance, ces meurtriers peuvent demander une libération conditionnelle anticipée. La famille a subi une perte inimaginable et ne devrait pas avoir à continuer de se battre pour obtenir justice.

Les libéraux défendront-ils les restrictions relatives à l'admissibilité à une libération conditionnelle anticipée, ou les droits des meurtriers condamnés continueront-ils de primer ceux des victimes et de leur famille?

Patricia Lattanzio (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, en moins d'un an, le Canada a mis en œuvre trois mesures législatives très ambitieuses qui permettront de s'attaquer aux problèmes de la criminalité au pays. Ces lois prévoient une mise en liberté sous caution plus stricte, des peines plus sévères, des protections contre les crimes haineux et de meilleures protections pour les victimes et les enfants.

Le gouvernement prend la criminalité au sérieux, il a agi et il continuera d'agir.

Sukhman Gill (Abbotsford—Langley-Sud, PCC): Monsieur le Président, la députée n'a pas répondu à ma question. Il ne s'agit pas seulement de la libération conditionnelle. Il s'agit avant tout de protéger les victimes contre les délinquants violents. En septembre, un homme de Kelowna a étranglé sa femme et a été libéré sous caution. À peine 30 minutes plus tard, il est revenu. Il a de nouveau attaqué son épouse et il a de nouveau été libéré sous caution. Il a été libéré sous caution à trois reprises. C'est ridicule. Les Canadiens méritent un système de justice qui les protège.

Le gouvernement libéral expliquera-t-il pourquoi des délinquants violents sont remis en liberté à répétition alors que les victimes continuent de craindre pour leur sécurité?

Patricia Lattanzio (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, en juin dernier, nous avons présenté un projet de loi sur la détermination de la peine et de la mise en liberté sous caution, et celui-ci a été adopté.

Je tiens à rappeler au député que non seulement cela fonctionne dans le système de justice, mais qu'un juge de Terre-Neuve a déclaré publiquement hier aux nouvelles que les délinquants violents ne sont pas libérés sous caution et qu'ils reçoivent des peines proportionnelles à leur crime. Pas plus tard que cette semaine, le juge de Terre-Neuve a cité la Loi sur les mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine du gouvernement...

Le vice-président adjoint (John Nater): Le député de Columbia—Kootenay—Southern Rockies a la parole.

LA DÉFENSE NATIONALE

Rob Morrison (Columbia—Kootenay—Southern Rockies, PCC): Monsieur le Président, dans des collectivités des quatre coins de Columbia—Kootenay—Southern Rockies, les programmes de cadets offrent aux jeunes de précieuses occasions de développer leur esprit d'initiative, leur discipline, leur confiance en eux et leur esprit d'équipe. Pour de nombreux jeunes des collectivités rurales, ces programmes constituent une source d'expérience, de compétences et d'accompagnement à laquelle ils n'auraient peut-être pas accès autrement. Or, le gouvernement actuel oblige les programmes de cadets à réduire leurs formations, à annuler des activités et à limiter les possibilités offertes en raison de compressions budgétaires.

Pourquoi le gouvernement prive-t-il de ces occasions les jeunes Canadiens qui travaillent fort pour acquérir des compétences, se mettre au service des autres et devenir la prochaine génération de leaders?

Peter Fragiskatos (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le président, voilà un député exceptionnel qui a servi sa collectivité en tant que policier. Il comprend parfaitement l'importance du dévouement au service des autres.

Je me contenterai de répéter ce que j'ai dit tout à l'heure. Tous les conservateurs ont la possibilité d'appuyer le budget supplémentaire des dépenses (B), qui réaffirme le soutien apporté au programme des cadets. Nous verrons ce qu'ils feront. Les votes en disent toujours long à la Chambre. Que feront les conservateurs? Je les renvoie à la déclaration faite plus tôt dans la journée par le ministre de la Défense nationale.

* * *

● (1145)

LE COMMERCE INTERNATIONAL

Doly Begum (Scarborough-Sud-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je suis fière de représenter Scarborough-Sud-Ouest, qui abrite une communauté philippino-canadienne dynamique qui contribue énormément au cœur de nos quartiers. Alors que le Canada conclut les négociations en vue d'un accord de libre-échange avec les Philippines, nous montrons au monde entier que la diversité du Canada non seulement fait partie de notre identité, mais est aussi l'une de nos plus grandes forces économiques.

Le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international peut-il nous dire comment le gouvernement veille à ce que ces nouveaux accords commerciaux se traduisent par de véritables débouchés pour les exportateurs canadiens tout en éliminant les obstacles auxquels les entreprises se heurtent lorsqu'elles tentent d'accéder aux marchés internationaux?

Yasir Naqvi (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international et du secrétaire d'État (Développement international), Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée de Scarborough-Sud-Ouest de représenter sa circonscription avec tant d'efficacité au Parlement fédéral malgré son arrivée récente. Je la félicite de son excellent travail.

Elle a tout à fait raison: le ministre du Commerce international a négocié l'Accord de libre-échange entre le Canada et les Philippines en seulement neuf mois. Une fois l'accord en vigueur, plus de 95 % des échanges commerciaux du Canada avec les Philippines bénéficieront d'une réduction des droits de douane, et les exportations devraient tripler d'ici 2035.

Nous voulons aider les entreprises canadiennes à exporter leurs produits partout dans le monde et à trouver de nouveaux clients. Les Philippines sont l'un de ces marchés, et j'espère que les entreprises canadiennes tireront pleinement parti de cet accord de libre-échange au bénéfice des travailleurs canadiens.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

Todd Doherty (Cariboo—Prince George—Omineca, PCC): Monsieur le Président, l'entreprise Millar Western Forest Products appartient à Atlas Holdings, une société d'investissement américaine privée. En juillet, le ministre des Finances libéral a donné 100 millions de dollars de fonds publics à cette entreprise pour protéger les emplois canadiens. À peine 100 jours plus tard, des centaines de travailleurs de ma collectivité, Quesnel, ont perdu leur emploi.

Le ministre des Finances savait-il que Millar Western allait fermer son usine de Quesnel lorsqu'il a approuvé le prêt de 100 millions de dollars, oui ou non?

Corey Hogan (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, nous savons bien sûr que le secteur forestier est touché très durement par les droits de douane injustifiés imposés par les États-Unis. C'est pourquoi nous avons des programmes qui aident le secteur à traverser ces moments difficiles et à se positionner pour prospérer à long terme. Une somme de 2,9 milliards de dollars a été annoncée l'été dernier, et nous sommes très heureux que le budget prévoie 6,5 milliards de dollars supplémentaires pour aller de l'avant.

Je serai heureux de discuter avec le député de ses préoccupations plus tard.

Todd Doherty (Cariboo—Prince George—Omineca, PCC): Monsieur le Président, selon les modalités du contrat, Millar Western doit présenter un plan d'emploi détaillant les prévisions en matière d'emploi sur une période de 24 mois, et le contrat exige que l'entreprise respecte ce plan comme condition à l'entente de prêt. Or, Millar Western met fin à ses activités 100 jours après avoir reçu les fonds. Quelqu'un ne dit pas la vérité.

Soit Millar Western a menti dans sa demande, soit le ministre savait que cela entraînerait la suppression de centaines d'emplois dans ma circonscription, à Quesnel, et a quand même accordé les 100 millions de dollars à l'entreprise. Que s'est-il passé exactement?

Corey Hogan (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, nous allons défendre les travailleurs de Quesnel comme nous défendrons les travailleurs du secteur forestier partout au pays.

Comme je l'ai mentionné, je suis disposé à aborder la question plus en détail avec le député à une date ultérieure, mais nous nous battrons toujours pour le secteur forestier et les travailleurs forestiers du Canada.

L'ÉCONOMIE

Philip Lawrence (Northumberland—Clarke, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens en arrachent. Ils n'ont pas les moyens de faire l'épicerie, de payer l'essence, ni même de chauffer leur maison. Ils grattent les fonds de tiroir pour boucler leurs fins de mois. Or, pendant que les Canadiens font des miracles avec leur budget, les libéraux s'entêtent à faire des dépenses effrénées, par exemple pour un projet de 200 milliards de dollars qui vise uniquement à satisfaire la vanité des libéraux, ainsi que l'envoi de 500 millions de dollars pour les forêts du Brésil.

Pourquoi les libéraux hypothèquent-ils l'avenir de nos petits-enfants, alors que la plupart des Canadiens n'ont pas les moyens d'effectuer le paiement minimum mensuel sur leur carte de crédit?

L'hon. Julie Dabrusin (ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, Lib.): Monsieur le Président, nous concentrons nos efforts sur les mesures d'abordabilité, que ce soit en aidant les Canadiens à acheter des thermopompes ou en bonifiant l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels. Toutefois, si nous devons parler des forêts tropicales, elles sont les poumons de la planète. Nous avons accordé un prêt à un fonds cogéré par la Norvège, qui servira à protéger 1 milliard d'hectares de forêts tropicales dans 70 pays. Nous accomplissons cela aux côtés de nos alliés et nous veillons à ce que nos enfants aient un avenir prospère.

Philip Lawrence (Northumberland—Clarke, PCC): Monsieur le Président, les libéraux restent sourds à nos arguments. Les Canadiens, les personnes qui nous ont élus, ont besoin de leur aide. Les libéraux consacrent des milliards de dollars à leurs chimères idéologiques. Il y a, par exemple, 1 milliard de dollars pour un fonds fiduciaire qui vise supposément à accélérer l'abandon du charbon en Indonésie, aux Philippines et en Afrique du Sud. Pendant ce temps-là, les Canadiens ont à peine les moyens de se chauffer. La bonne nouvelle, c'est que ce milliard de dollars n'a pas encore été dépensé. En effet, les libéraux sont tellement incompétents qu'ils n'arrivent même pas à dépenser de l'argent.

Entendent-ils récupérer leur milliard de dollars, oui ou non?

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement se focalise sur la réalisation du mandat que l'électorat lui a confié, c'est-à-dire bâtir un Canada fort ainsi qu'aider les familles et les travailleurs d'un océan à l'autre à avoir les moyens de vivre selon le mode de vie qu'ils désirent. Nous savons que les conservateurs ne consacreraient pas d'argent à éliminer l'itinérance au pays. Nous savons qu'ils ne feraient rien d'utile pour que le marché du logement abordable soit efficace. Nous savons qu'ils ne consacreraient pas d'argent au réseau électrique qui alimente la productivité et qui assurera la prospérité future du pays. Nous savons qu'ils ne bougeraient pas le petit doigt pour fournir une allocation pour l'épicerie et les besoins essentiels qui donne un coup de pouce aux Canadiens, à hauteur de centaines de dollars. Jamais de la vie.

* * *

● (1150)

LES FINANCES

Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC): Monsieur le Président, « le niveau de la dette va diminuer ». C'est le premier ministre lui-même qui l'a dit à la Chambre. Il a aussi dit que les libéraux allaient dépenser moins. Or, qu'ont fait les libéraux? Ils ont ajouté 331 milliards de dollars en nouvelles dépenses et 765 milliards de dollars en nouveaux emprunts.

Le ministre des Finances peut-il expliquer aux Canadiens en quoi 331 milliards de dollars de nouvelles dépenses constituent une réduction des dépenses, et en quoi un quart de billion de dollars d'emprunts supplémentaires contribue à réduire la dette?

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs devraient se décider. D'un côté, ils réclament l'inaction. De l'autre, ils chipotent au sujet des investissements que fait le gouvernement.

Ce que nous faisons correspond exactement au mandat que les Canadiens nous ont confié lors des dernières élections: tirer parti de la force du bilan financier du Canada, le plus solide du G7, et faire des investissements stratégiques dans notre économie. Je pense notamment à l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, à la Stratégie nationale de sécurité alimentaire et aux investissements dans un réseau électrique qui alimentera une économie productive pour l'avenir. Ce sont des mesures qui devraient rallier l'appui de tous les partis.

Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC): Monsieur le Président, en raison de l'augmentation des frais de service de la dette libérale, chaque Canadien doit payer 2 000 $ par année rien qu'en intérêts. La part des passifs de dette par Canadien passera de 56 000 à 74 000 $. La dette elle-même passera de 1,4 à 1,6 billion de dollars, tandis que la dette portant intérêt augmentera encore de 124 milliards de dollars pour atteindre 2 billions de dollars. Comment peut-on alors affirmer, comme le premier ministre l'a fait à la Chambre, que le niveau de la dette diminue?

Jennifer McKelvie (secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais parler des investissements que nous faisons en Alberta. Ces investissements amélioreront la vie des habitants de la province.

Nous investissons 29 millions de dollars dans les infrastructures pour soutenir les Calgariens, et 1 460 logements abordables sont en cours de construction grâce à Maisons Canada. Nous procédons à la rénovation de salles communautaires à Edmonton et investissons 33,6 millions de dollars pour financer d'autres projets d'infrastructure. Je tiens également à souligner une bonne nouvelle pour Edmonton: nous avons annoncé un financement de 51 millions de dollars, dans le cadre du Programme de prêts pour la construction d'appartements, en vue de construire 199 logements locatifs.

* * *

LA FISCALITÉ

L'hon. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Monsieur le Président, le recours aux banques alimentaires du Nouveau-Brunswick fracasse des records, et le prix de l'essence est stratosphérique. Alors que les familles grattent les fonds de tiroir juste pour se rendre à la fin du mois, le budget des libéraux leur coûte plus cher tout en leur apportant moins en retour.

Les libéraux auraient pu leur apporter un répit sensible en éliminant leurs taxes sur l'essence et le diésel, mais ils ont plutôt la cruauté de hausser les taxes sur les carburants après le Nouvel An. Les libéraux entendent-ils prendre la bonne décision en acceptant notre plan d'éliminer toutes les taxes sur les carburants jusqu'à la fête du Canada de 2027, au minimum?

L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, voici à peine quelques exemples des façons dont nous aidons les Canadiens par rapport au coût de la vie: un chèque d'allocation pour l'épicerie et les produits essentiels que touchent 12 millions de Canadiens, 30 milliards de dollars en argent frais qui visent à mettre un terme à l'itinérance, 6 millions d'enfants qui bénéficient de l'Allocation canadienne pour enfants et 900 000 enfants qui ont une place abordable en garderie d'un bout à l'autre du pays, ce qui représente pour les familles une économie annuelle d'entre 4 000 $ et 9 000 $ par enfant environ. Je pourrais continuer longtemps. Qu'est-ce que toutes ces choses ont en commun? Les conservateurs ont systématiquement voté contre.

* * *

L'ÉCONOMIE

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Monsieur le Président, les libéraux multiplient les promesses creuses à un rythme inégalé depuis des générations. C'est pire encore que sous Trudeau. Dans Edmonton-Nord-Ouest, les maisons neuves coûtent entre 500 000 et 600 000 $. Nous sommes aux prises avec un taux de chômage catastrophique chez les jeunes, une crise du coût de la vie, des adultes contraints de vivre dans le sous-sol de leurs parents et des coûts de service de la dette qui atteignent des niveaux records. Les jeunes ne sont pas maîtres chez eux; le gouvernement hypothèque leur avenir. Voilà pourquoi je me suis opposé à ce budget.

Comment le gouvernement peut-il s'attendre à ce que les jeunes familles ou toute personne n'appartenant pas aux initiés de Brookfield parviennent à économiser ne serait-ce que la mise de fonds nécessaire à l'achat de leur première maison?

L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, les jeunes avec lesquels je m'entretiens souhaitent avoir une chance équitable de réussir, et c'est précisément pour cette raison que nous investissons 8 milliards de dollars dans le programme Équipe Canada fort à l'échelle nationale, sans compter les milliards de dollars que nous avons consacrés aux stratégies d'emploi pour les jeunes, qui comprennent des stages rémunérés dans tout le pays afin de permettre aux jeunes d'acquérir les compétences, les talents et les relations avec les employeurs dont ils ont besoin.

Que se passe-t-il lorsque nous présentons ces programmes? Les parlementaires d'en face s'y opposent. Le Parti conservateur doit comprendre que les jeunes ont besoin d'une chance équitable de réussir.

● (1155)

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Monsieur le Président, les familles ne veulent pas dépendre des programmes gouvernementaux pour se nourrir. Elles veulent gagner un salaire qui leur permet de payer leurs factures. Les familles de la circonscription d'Edmonton-Nord-Ouest peinent à répondre à leurs besoins essentiels, que l'on pense au loyer, à l'épicerie ou à l'essence. Le budget, qui favorise les banquiers, rend le rêve d'accéder à la propriété ou de fonder une famille inaccessible à trop de jeunes Canadiens.

Pour les conservateurs, le succès se mesure au nombre de personnes qui parviennent à se passer des programmes gouvernementaux. Les libéraux pensent-ils vraiment que les familles devraient devoir compter sur ces programmes pour survivre?

Corey Hogan (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, créer des possibilités, c'est précisément ce que fait le budget de 2026. Le plan budgétaire et la stratégie du gouvernement portent leurs fruits. En Alberta, 63 000 emplois à temps plein ont été créés depuis le début de l'année, dont 4 000 postes destinés aux jeunes. Les prix des maisons sont en baisse, tout comme les loyers. Grâce à la mise en place de ces programmes, la vie devient plus abordable pour la population. J'invite le député à se joindre à nous pour que nous puissions aller encore plus loin. Nous savons qu'il reste du travail à faire. Nous le ferons, avec ou sans eux.

* * *

[*Français*]

LA JUSTICE

Tatiana Auguste (Terrebonne, Lib.): Monsieur le Président, les communautés noires sont surreprésentées dans notre système de justice pénale, tant comme accusés que comme victimes. Les organismes communautaires nous le disent: il faut un soutien stable à chaque étape, de la prévention jusqu'à la réinsertion, en passant par l'aide aux victimes. Le budget de 2026 renouvelle l'engagement de notre gouvernement envers la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires.

La secrétaire parlementaire du ministre de la Justice peut-elle informer la Chambre des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette stratégie?

Patricia Lattanzio (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, les personnes noires sont effectivement surreprésentées dans notre système de justice, tant comme accusés que comme victimes. La Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires est notre plan pour changer cela. Nous avons déjà financé des projets communautaires partout au pays. Le budget de 2026 va encore plus loin, avec plus de 136 millions de dollars sur quatre ans dédiés à la prévention, à l'aide aux victimes et à la réinsertion.

Tout le monde a droit au même traitement devant la loi et à un système de justice digne de confiance. Nous allons toujours protéger ce dernier, et nous allons toujours continuer à travailler sur ce projet très important.

* * *

[*Traduction*]

LES SERVICES NUMÉRIQUES

Dan Mazier (Mont-Riding, PCC): Monsieur le Président, Patrick Pichette, le président de Services partagés Canada choisi par le premier ministre lui-même, a admis hier au comité qu'il était au courant de l'investissement dans l'entreprise d'intelligence artificielle Cohere avant son annonce. Il le savait parce qu'il était membre du conseil d'administration de Cohere et associé chez Inovia, une société de capital de risque ayant beaucoup investi dans Cohere. En fait, M. Pichette a investi de son propre argent dans cette société de capital de risque.

Les libéraux étaient-ils au courant des intérêts financiers de Patrick Pichette dans Cohere quand ils l'ont nommé responsable de la technologie au gouvernement?

L'hon. Evan Solomon (ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes fiers d'avoir investi dans une entreprise d'importance stratégique, Cohere. Le Canada est l'un des quatre pays qui possèdent des grands modèles de langue. Pourquoi avons-nous besoin de cette entreprise d'importance stratégique? Nous avons besoin qu'elle reste au Canada et qu'elle crée une intelligence artificielle fiable. Patrick Pichette travaille au gouvernement et il respecte toutes les règles strictes de l'éthique. Nous sommes fiers qu'il travaille en échange d'un dollar par année.

Dan Mazier (Mont-Riding, PCC): Monsieur le Président, alors que Patrick Pichette avait des intérêts financiers dans l'entreprise d'intelligence artificielle Cohere, il siégeait également au sein du groupe de travail des libéraux sur la stratégie en matière d'IA. Au cours de cette période, il a recommandé au gouvernement d'accorder à Cohere des contrats fédéraux de plusieurs milliards de dollars. Peu après, le premier ministre a annoncé que les contribuables financeraient l'acquisition d'une participation de 1,6 milliard de dollars dans Cohere. Il est évident que l'investissement de M. Pichette a grimpé en flèche.

Combien Patrick Pichette a-t-il empoché grâce à l'entente conclue par le premier ministre avec Cohere et financée par les contribuables?

L'hon. Evan Solomon (ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, il est toujours intéressant d'entendre l'opposition trouver des moyens de ne pas investir dans les entreprises canadiennes importantes qui construiraient ici, au Canada. Cette entreprise créera 1 000 emplois ici grâce à cet investissement commercial stratégique déterminant dont bénéficieront tous les Canadiens. Patrick Pichette est une personnalité mondialement reconnue. Nous sommes fiers de dire qu'il respecte toutes les règles d'éthique les plus strictes. Il est au service du pays afin de bâtir un Canada fort, et il le fait pour un dollar par année.

* * *

● (1200)

LA DÉFENSE NATIONALE

Scott Anderson (Vernon—Lake Country—Monashee, PCC): Monsieur le Président, les libéraux ont promis d'augmenter les effectifs de la Réserve et de rebâtir nos forces armées. Pourtant, des limites sont imposées à la rémunération des réservistes qui participent aux cérémonies du jour du Souvenir, tandis que des fins de semaine d'entraînement et des compétitions de cadets sont annulées en Ontario et en Colombie-Britannique. Comment le ministre s'attend-il à recruter davantage de soldats canadiens quand le gouvernement dont il fait partie ne peut même pas soutenir ceux qui servent déjà?

Compte-t-il rétablir ces activités, ou l'augmentation des effectifs n'existe-t-elle que dans les annonces libérales?

Peter Fragiskatos (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a toujours mis l'accent sur le recrutement, et il continuera de le faire. Les efforts visant à promouvoir la diversité au sein des forces armées s'inscrivent dans cet objectif, et nous respectons les croyances et les origines de tout le monde. Cela comprend les militaires canadiens, bien sûr. Pour ce qui est du programme des cadets, je renvoie encore une fois mon collègue à ce que j'ai dit plus tôt. Il peut voter en faveur du budget supplémentaire des dépenses et affirmer ainsi son appui à ce programme.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

Juanita Nathan (Pickering—Brooklin, Lib.): Monsieur le Président, nous avons été très clairs avec les Canadiens. Le budget de 2026 accorde la priorité à notre souveraineté et à notre force, tant au pays qu'à l'étranger, dans tout ce que nous faisons. Notre engagement est clair depuis le début. Les Forces armées canadiennes verront s'améliorer les outils dont elles disposent, les salaires qu'elles reçoivent ainsi que le respect accordé à leurs services et aux sacrifices qu'elles consentent en notre nom. Dans ma circonscription, Pickering—Brooklin, les filiales 606, 483 et 152 de la Légion ont toujours soutenu tant les membres actifs des Forces armées canadiennes que notre communauté d'anciens combattants.

La secrétaire parlementaire peut-elle réaffirmer que les anciens combattants canadiens...

Le vice-président adjoint (John Nater): La secrétaire parlementaire de la ministre des Anciens Combattants a la parole.

Sophie Chatel (secrétaire parlementaire de la ministre des Anciens Combattants et ministre associée de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Pickering—Brooklin de défendre les intérêts des anciens combattants. Le budget de 2026 a clairement réaffirmé notre engagement envers les anciens combattants. Nous avons consacré 300 millions de dollars à la modernisation de la prestation des services en investissant dans le personnel et dans les outils sur lesquels nos anciens combattants peuvent compter. Nous investissons 6,5 milliards de dollars sur 10 ans pour renouveler et renforcer l'initiative Vers un chez-soi et le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans afin que tous les anciens combattants du Canada puissent se loger.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

Helena Konanz (Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, PCC): Monsieur le Président, le coût de la vie pèse lourdement sur les familles et les entreprises. La dernière chose dont Okanagan-Sud a besoin, c'est bien d'une hausse de 500 % des frais de stationnement dans les aéroports. La décision du ministre des Transports d'augmenter de 500 % les frais de stationnement à l'aéroport de Penticton est mal avisée. Les résidants méritent de savoir où va cet argent.

J'ai écrit au ministre et je lui demande de vive voix: annulera-t-il l'augmentation de 500 % des frais à l'aéroport de Penticton?

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.): Monsieur le Président, je serai heureux d'examiner cette question avec le ministre des Transports et de voir comment nous pourrions collaborer avec la députée dans ce dossier. Je n'ai pas de commentaire.

PARCS CANADA

Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Monsieur le Président, à quoi pensent les libéraux? D'un côté, ils ouvrent grand les portes des parcs nationaux, mais de l'autre, ils mettent en péril les emplois de près de 3 000 employés de Parcs Canada. Ça n'a pas de sens. Ils ferment des postes de garde et coupent dans les services de recherche et de sauvetage. Ces coupes mettront en danger les visiteurs et la faune. À Jasper, où les familles n'ont pas fini de reconstruire leurs domiciles, près de la moitié des travailleurs de Parcs Canada ne savent pas s'ils vont perdre leur emploi. Quel coup bas.

La ministre s'engagera-t-elle aujourd'hui à annuler ces coupes irréfléchies?

L'hon. Julie Dabrusin (ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, Lib.): Monsieur le Président, je tiens d'abord à dire que Parcs Canada, les parcs nationaux, sont si importants pour les Canadiens. Je remercie sincèrement les employés de Parcs Canada pour le travail qu'ils accomplissent afin d'assurer notre sécurité.

La sécurité dans les parcs nationaux et la protection de ces derniers sont des éléments clés sur lesquels nous travaillons. J'aimerais aborder la question du réaménagement des effectifs. Le fait de recevoir un avis de réaménagement des effectifs ne veut pas nécessairement dire qu'on perdra son emploi. Certains postes ne subiront aucun changement tandis que d'autres, oui. Par contre, nous tentons par tous les moyens possibles de réduire au minimum les départs involontaires.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, l'horloge de l'apocalypse marque maintenant minuit moins 85 secondes. Elle a été démarrée en 1947 par Albert Einstein et Oppenheimer, un autre scientifique qui a travaillé sur le projet Manhattan. Elle n'a jamais été aussi près d'indiquer une guerre nucléaire.

Le 30 novembre, les Nations unies accueilleront la première conférence d'examen des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le Canada n'est pas un État partie, mais d'autres pays, même d'autres partenaires de l'OTAN, envoient des délégations d'observateurs. J'y serai avec des parlementaires.

Le gouvernement enverra-t-il un observateur?

● (1205)

Peter Fragiskatos (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, nous respectons tous la députée et son engagement à l'égard de la lutte contre les changements climatiques. Le gouvernement continuera de travailler avec ses alliés du monde entier, en particulier les démocraties, afin de faire avancer un programme axé sur la croissance économique, et ce, de manière responsable, notamment en participant régulièrement à des forums internationaux.

Je serai heureux de discuter davantage de ses idées avec la députée, lundi, je suppose.

Affaires courantes

LOI N^{O}2 D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2025

PROJET DE LOI C-31 — AVIS DE MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Evan Solomon (ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, il n'a pas été possible d'arriver à un accord visé aux articles 78(1) ou 78(2) du Règlement en ce qui concerne l'étape du rapport et l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-31, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

En vertu des dispositions de l'article 78(3) du Règlement, je donne avis que, à la prochaine séance de la Chambre, un ministre proposera une motion prévoyant pour les délibérations à cette étape un certain nombre de jours ou d'heures.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

AVIS DE MOTION

L'hon. Evan Solomon (ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 83(1) du Règlement, au nom du ministre des Finances et du Revenu national, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un avis de motion des voies et moyens portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 5 novembre 2026.

Conformément à l'article 83(2) du Règlement, je demande que l'étude de la motion des voies et moyens soit inscrite à l'ordre du jour.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8)a) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles et sous forme électronique, la réponse du gouvernement à 21 pétitions.

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

Patricia Lattanzio (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, les rapports suivants: un rapport de la Section canadienne de ParlAmericas sur sa participation à la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques de 2025, ou COP30, à Belém, au Brésil, du 10 au 21 novembre 2025; et un rapport de la délégation parlementaire de la Section canadienne de ParlAmericas à Washington, D.C., aux États-Unis, du 25 au 27 mars 2025.

Affaires émanant des députés

PÉTITIONS

LA PÊCHE AU SAUMON

Sukhman Gill (Abbotsford—Langley-Sud, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter deux pétitions au nom de résidants d'Abbotsford—Langley-Sud qui sont profondément préoccupés par les changements proposés à la Politique de répartition du saumon du Pacifique. Les pêcheurs récréatifs reconnaissent pleinement l'importance de la conservation et des droits de pêche des Premières Nations protégés par la Constitution, mais, depuis des générations, le saumon est géré comme une ressource publique partagée.

Les signataires craignent que si ce principe venait à changer, cela puisse limiter l'accès du public, ébranler la confiance dans la gestion des pêches et nuire à l'économie touristique de la Colombie-Britannique; ils demandent donc au gouvernement de maintenir le principe de la ressource de propriété commune dans la politique révisée afin de garantir que le saumon demeure une priorité gérée par les pouvoirs publics et qu'aucun groupe ne puisse en avoir le contrôle exclusif.

L'ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Monsieur le Président, l'éducation est un droit issu des traités. En reconnaissance de cette réalité, je souhaite présenter la pétition e-7431, signée par des étudiants de partout au Canada. Elle concerne le financement de l'enseignement postsecondaire pour les jeunes Autochtones. Des programmes comme le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire ne garantissent pas une aide à tous les étudiants admissibles. Il y a de l'incertitude quant à ce programme et c'est ainsi depuis un certain nombre d'années.

Les signataires demandent plus de clarté et une intervention du gouvernement afin de rendre ce programme permanent. Il faut se rappeler que les droits issus des traités, dont l'éducation, sont enchâssés dans l'article 35 de la Constitution. Les signataires réclament plus de clarté et un financement stable en éducation. Je suis fier de soutenir cette pétition au nom des étudiants, parce que la formation des étudiants assure la prospérité future du Canada.

* * *

● (1210)

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si les questions n°s 1510, 1511, 1512, 1513, 1514, 1515, 1516, 1517, 1518, 1519, 1520, 1521, 1522, 1523, 1524 et 1525 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement sous forme électronique.

Le vice-président adjoint (John Nater): D'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au Feuilleton.

Le vice-président adjoint (John Nater): D'accord?

Des voix: D'accord.

[*Le texte des questions et des réponses est disponible sur le site Web des questions écrites.*]

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LOI SUR L'ABORDABILITÉ DES PRODUITS D'ÉPICERIE ET DU LOGEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-42, Loi visant certaines mesures liées à l'abordabilité et au logement, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le vice-président adjoint (John Nater): Comme aucun autre député ne souhaite prendre la parole, conformément à l'ordre adopté le mercredi 18 novembre, le projet de loi C-42, Loi visant certaines mesures liées à l'abordabilité et au logement, est réputé avoir été lu pour la deuxième fois avec dissidence et renvoyé à un comité plénier, avoir été étudié en comité plénier, avoir fait l'objet d'un rapport sans proposition d'amendement, avoir été agréé à l'étape du rapport avec dissidence, et avoir été lu pour la troisième fois et adopté avec dissidence.

(Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est étudié en comité plénier; rapport en est fait sans proposition d'amendement; le projet de loi est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que, si vous demandez l'opinion de la Chambre, vous pourrez constater qu'il y a consentement unanime pour dire qu'il est 13 h 30, afin que nous puissions passer à l'heure réservée aux affaires émanant des députés.

Le vice-président adjoint (John Nater): D'accord?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LOI SUR LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES CÔTES

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-244, Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) et la Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Le vice-président adjoint (John Nater): Comme il n'y a aucune motion à l'étape du rapport, la Chambre passe maintenant sans débat à la mise aux voix de la motion d'adoption du projet de loi à l'étape du rapport.

Patrick Weiler (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, Lib.) propose que le projet de loi, modifié, soit agréé à l'étape du rapport.

Le vice-président adjoint (John Nater): Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

Une voix: Monsieur le Président, je propose que la motion soit adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Patrick Weiler propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

— Monsieur le Président, c'est un privilège de prendre la parole aujourd'hui à l'étape de la troisième lecture de mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-244, Loi sur la lutte contre la pollution des côtes. Plus d'un an s'est écoulé depuis que j'ai pris la parole pour la première fois à la Chambre au sujet de ce projet de loi. Depuis, il a été débattu, étudié par un comité, mis aux voix et amendé.

Je tiens à remercier mes collègues, en particulier les membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, dont le travail a permis de renforcer le projet de loi et de le rendre plus pratique. Je tiens également à saluer les habitants et les organismes communautaires de ma circonscription, West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, qui ont passé des années à réclamer des mesures pour lutter contre la pollution marine et les bâtiments abandonnés. Leurs expériences ont contribué à l'élaboration de cette mesure législative et ont permis de la mener jusqu'à l'étape actuelle.

Le Canada a le plus long littoral au monde. Nos océans font tourner des économies régionales, ils abritent une biodiversité exceptionnelle et ils forment la base du gagne-pain de populations côtières partout au pays. Pourtant, la pollution marine et les bâtiments abandonnés continuent d'en menacer les écosystèmes tout en contraignant souvent les collectivités et les contribuables d'assumer la responsabilité de problèmes qu'ils n'ont pas créés. Dans ma circonscription, de la baie Howe jusqu'à la côte Sunshine, des résidants voient des bateaux se détériorer dans les ports et les baies, parfois des années durant, jusqu'à ce que ceux-ci finissent par couler, déverser des polluants ou devenir un danger pour la navigation.

Le cœur du projet de loi, c'est la prévention et la responsabilisation. Il faut que tous les opérateurs ainsi que les propriétaires des bâtiments qui voguent sur nos océans assument raisonnablement la responsabilité de prévenir les préjudices environnementaux au lieu de laisser les collectivités côtières et les contribuables payer la note.

Le projet de loi sur la lutte contre la pollution des côtes comble deux brèches dans les lois fédérales, l'une qui se rapporte à l'interprétation des dispositions de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement relatives à l'abandon de bâtiments en milieu marin et l'autre, au transfert de la propriété des bâtiments au titre de la Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux.

Tout d'abord, le projet de loi traite de l'application des dispositions législatives relatives à l'abandon des bâtiments en milieu marin au Canada. Les députés se rappellent sans doute du *Marathassa*, ce vraquier qui, en 2015, a déversé plus de 2 700 litres de combustible de soute dans la baie English, à Vancouver. Ce déversement a eu des conséquences pour les plages, la vie marine et les habitats littoraux, et il a nécessité une mobilisation à grande échelle de la Garde côtière, des administrations municipales, des Premières Nations et de bénévoles. Les opérations de dépollution ont coûté des millions de dollars. L'affaire a abouti à des poursuites, qui se sont toutefois soldées par un acquittement, ce qui soulève des questions par rapport à l'interprétation des dispositions législatives canadiennes en ce qui a trait à l'abandon des bâtiments.

La question va bien au-delà d'un seul déversement de pétrole. Partout en Colombie-Britannique, la mousse de polystyrène des quais vieillissants se désagrège et se répand dans l'océan. À cela s'ajoutent des installations d'aquaculture laissées à l'abandon ou mal entretenues qui libèrent des plastiques, des cordages et d'autres débris. Par exemple, dans le détroit de Baynes, sur l'île de Vancouver, un nettoyage du littoral en 2022 a permis de récupérer 38 tonnes de débris, dont la grande majorité proviendrait de l'industrie des mollusques et crustacés.

Des exemples comme celui-là montrent que la pollution marine n'est pas uniquement attribuable aux déversements intentionnels. Elle peut également découler d'un entretien inadéquat, de la négligence ou de l'absence des précautions nécessaires. Lorsque de tels cas de pollution constituent une immersion en mer au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, ceux qui sont à l'origine de cette pollution devraient quand même être tenus responsables, mais s'ils ne l'ont pas causée intentionnellement. C'est précisément ce flou juridique que la Loi sur la lutte contre la pollution des côtes vise à corriger.

Lorsque j'ai présenté le projet de loi, mon objectif était de veiller à ce que la loi soit claire et à ce que ne pas avoir causé la pollution intentionnellement ne suffise pas à exclure la caractérisation d'immersion non autorisée. Dans sa version initiale, le projet de loi interdisait explicitement à quiconque de permettre qu'une immersion en mer ait lieu grâce à un libellé précis destiné à créer une infraction de responsabilité stricte. Au cours de l'étude par le comité, des représentants d'Environnement et Changement climatique Canada ont indiqué que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement prévoit déjà une défense fondée sur la diligence raisonnable conforme à un cadre de responsabilité stricte. Cependant, l'interprétation que fait le ministère de la loi ne correspond pas nécessairement à l'interprétation et l'application qu'en fera un tribunal , comme nous l'avons vu dans l'affaire *Marathassa*. Voilà pourquoi il est important que la loi soit claire.

Le comité a adopté une approche différente, en précisant à l'article 125 qu'il y a immersion même si le fait — acte ou omission — en cause n'est pas intentionnel. Je pense que cette approche permet d'atteindre le même objectif. Plutôt que de créer une interdiction distincte, cette modification porte sur l'interprétation même du terme « immersion », ce qui rend explicite l'intention du Parlement tout en préservant le cadre existant pour déterminer la responsabilité.

Cela ne signifie pas pour autant que tout déversement accidentel donne lieu à une condamnation, bien au contraire. La Couronne doit toujours établir les éléments de l'infraction, et l'accusé conserve la possibilité de prouver qu'il a pris des précautions raisonnables. L'objectif est de dissiper l'incertitude autant que possible pour les tribunaux, les responsables de l'application de la loi et les armateurs.

● (1215)

Le principe du pollueur-payeur est un des fondements de la protection de l'environnement au Canada. Les personnes qui se livrent à des activités susceptibles de causer des dommages à l'environnement doivent prendre des mesures raisonnables pour prévenir ces dommages, et notre cadre législatif doit définir clairement les responsabilités lorsque des dommages se produisent.

La deuxième partie du projet de loi porte sur un problème différent, mais tout aussi important, à savoir les bâtiments abandonnés ou négligés. En 2019, l'adoption, par le Parlement fédéral, de la Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux a interdit l'abandon de bâtiments et a fourni des outils supplémentaires pour gérer les bateaux qui présentent des risques pour l'environnement ou la navigation, mais il reste des lacunes importantes.

La pratique consistant à céder des navires vieillissants ou incapables de prendre la mer à des personnes qui n'ont pas les ressources nécessaires pour les entretenir ou en disposer correctement, ou qui ne comptent pas le faire, est inquiétante. Quiconque a consulté les listes de bateaux en ligne a probablement vu des bâtiments vendus à 1 $ ou même donnés. Ces transactions sont parfois légitimes, mais il arrive que des bâtiments qui coûtent cher à entretenir ou à aliéner soient simplement refilés à des personnes qui ne comprennent pas nécessairement les responsabilités qui y sont associées. Lorsque ces bâtiments finissent par être abandonnés ou, dans bien des cas, par couler, leur propriétaire d'origine est passé à autre chose, et c'est quelqu'un d'autre qui doit gérer les conséquences.

Nous voyons à quoi ressemblent ces conséquences dans la baie Porpoise, du district régional de Sunshine Coast. Depuis des années, les habitants voient s'accumuler des épaves et des constructions de fortune dans une zone appréciée pour sa beauté naturelle et les activités de loisir qu'on peut y pratiquer. Ceux qui ont grandi en nageant et en pêchant des palourdes dans la baie nous disent combien il leur est difficile d'assister à cette dégradation. Certains pensent qu'ils ne pourront plus jamais nager à cet endroit. Les commerces locaux sont touchés. Ces bâtiments peuvent présenter de graves risques pour la navigation et la sécurité des personnes. D'ailleurs, la collectivité a tragiquement été frappée par le décès d'un homme qui vivait à bord de l'un de ces bâtiments.

Il ne s'agit pas simplement de biens abandonnés ou d'objets qui défigurent le paysage riverain. Ces épaves peuvent présenter des risques bien réels pour la sécurité publique, les écosystèmes marins et les collectivités environnantes. Une fois qu'un navire a coulé, son enlèvement devient beaucoup plus coûteux. La Coastal Restoration Society a pu elle-même le constater. L'enlèvement d'un seul bateau en bois de 45 pieds peut coûter plus de 40 000 $. J'ai également entendu parler de coûts d'enlèvement à six chiffres dans d'autres circonstances. Ces coûts sont trop souvent supportés par les contribuables, les collectivités locales, les autorités portuaires et les associations locales, plutôt que par les personnes qui en sont responsables à l'origine. Voilà pourquoi la prévention est si importante.

Les dispositions sur le transfert de propriété des bâtiments prévues dans la Loi sur la lutte contre la pollution des côtes visent à réduire la probabilité qu'un propriétaire puisse simplement céder un bâtiment non désiré à quelqu'un qui ne peut pas ou ne veut pas en assumer la responsabilité. Pendant l'étude en comité, des collègues ont soulevé des préoccupations légitimes quant aux attentes par rapport aux vendeurs: devraient-ils enquêter sur la situation financière d'un acheteur ou garantir que celui-ci entretiendra un bâtiment de manière responsable pendant des années? Le projet de loi ne vise pas à compliquer inutilement la vente de bateaux ordinaires ni à tenir les vendeurs responsables des décisions qu'un futur propriétaire pourrait prendre.

Le comité a travaillé de façon constructive pour établir une approche plus claire et plus pratique. En vertu du projet de loi amendé, les vendeurs doivent prendre des mesures précises, au moment du transfert, pour s'assurer qu'un propriétaire potentiel a les ressources nécessaires pour entretenir et exploiter le bâtiment et en disposer de manière responsable, et qu'il a l'intention de le faire. Il y a deux exigences: communiquer par écrit à l'acheteur les renseignements sur l'état du bâtiment, et obtenir de l'acheteur, par écrit, la confirmation qu'il dispose des ressources nécessaires et qu'il a l'intention d'assumer ces responsabilités. Cela permet d'établir un dossier clair sans obliger les vendeurs à mener une enquête indépendante sur les finances personnelles d'un acheteur.

Le comité a également amendé le projet de loi afin de préciser, tout d'abord, le pouvoir réglementaire actuel du gouvernement en matière de transfert de propriété et, deuxièmement, de soustraire aux nouvelles exigences les bâtiments d'une longueur d'au moins 24 mètres qui ne sont pas des embarcations de plaisance, en reconnaissant que les grands bâtiments commerciaux sont généralement soumis à des exigences plus exhaustives en matière d'enregistrement, d'inspection et de certification, ainsi qu'à des responsabilités et à des interdictions plus vastes en vertu de la Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux.

Le comité s'est également demandé si l'amélioration du suivi de la propriété des bâtiments serait suffisante. Il est essentiel de connaître le propriétaire d'un bâtiment pour assurer la reddition de comptes, mais une fois qu'un bâtiment a coulé, le fait d'en identifier le propriétaire ne permet pas de réparer les dommages environnementaux ou d'éliminer les coûts liés à sa récupération. Il faut aussi prévenir les situations où un bâtiment est sciemment transféré à quelqu'un qui ne peut pas l'entretenir de manière raisonnable. C'est l'autre lacune que ce projet de loi vise à combler.

● (1220)

Je me réjouis de la modernisation, en début d'année, du régime canadien de délivrance des permis pour les bateaux de plaisance, qui prévoit notamment l'obligation de renouveler le permis tous les cinq ans afin que les renseignements relatifs à la propriété soient à jour. Ces modifications seraient un bon complément de la Loi sur la lutte contre la pollution des côtes. Tandis que l'amélioration des exigences en matière de permis ferait en sorte que les renseignements relatifs à la propriété soient à jour, les dispositions législatives relatives aux transferts définiraient les responsabilités liées au changement de propriétaire.

Si l'on souhaite que ces mesures soient efficaces, les exigences doivent être simples à comprendre pour les propriétaires ordinaires de bateaux. Elles doivent s'accompagner de directives claires et de procédures pratiques pour documenter le transfert de propriété. La mise en œuvre pourrait également nécessiter l'abandon du fonctionnement en vase clos au sein de Transports Canada, où l'octroi des permis, l'immatriculation, la sécurité maritime et l'application de la loi sont gérés au moyen de programmes distincts. Les renseignements recueillis lors d'un changement de propriétaire devraient aider les autorités à repérer les bâtiments problématiques et à intervenir avant qu'ils ne soient abandonnés ou dangereux. Cette coordination doit également s'étendre à la Garde côtière canadienne et aux autres autorités chargées de protéger les voies navigables.

Je tiens à remercier le député de Vancouver Quadra d'avoir présenté les amendements du gouvernement, ainsi que mes collègues de tous les partis représentés au sein du comité pour leurs apports constructifs. Grâce à leur travail, le projet de loi est plus solide et mieux adapté à la réalité.

La Loi sur la lutte contre la pollution des côtes s'inscrirait dans le cadre plus vaste de la lutte contre les problèmes liés aux bâtiments abandonnés. Nous devons également nous occuper des bâtiments qui ont déjà été abandonnés ou qui sont devenus dangereux. Cela implique de veiller à ce que les pouvoirs publics disposent des ressources et des outils nécessaires pour faire face à ces situations. Pour cela, il faudra terminer de constituer le fonds pour l'assainissement des bâtiments, qui nous permettrait de créer une source de financement durable, alimentée par les propriétaires, pour régler les problèmes liés à ces bâtiments, plutôt que de laisser les contribuables en assumer les coûts.

Maintenant que la modernisation du régime canadien de délivrance des permis pour les embarcations de plaisance est achevée, j'espère que le gouvernement mettra en place un cadre réglementaire qui établira un juste équilibre entre des coûts abordables pour les propriétaires de bâtiments et les ressources nécessaires pour produire des résultats concrets.

Un autre élément important de la solution consiste à veiller à ce que les propriétaires possèdent des options abordables et accessibles pour pouvoir disposer de leurs embarcations de façon responsable à la fin de leur vie utile. À l'heure actuelle, il y a peu d'installations sur la côte Ouest capables de démanteler et de recycler des navires en fin de vie. Une élimination adéquate peut coûter cher, en particulier lorsque des matières dangereuses sont en jeu. Cela peut inciter à céder un bâtiment en mauvais état plutôt que d'en disposer correctement.

J'ai donc été très encouragé par l'engagement pris dans l'Accord de prospérité et de collaboration entre le Canada et la Colombie-Britannique, annoncé en juillet, visant à faire avancer les discussions sur la construction et l'entretien de navires, ainsi que sur la capacité de recyclage, notamment dans des emplacements potentiels dans l'île de Vancouver et dans la vallée du bas Fraser. Il est essentiel que de telles installations puissent accueillir des navires plus petits en fin de vie, en plus des grands navires commerciaux.

Au bout du compte, ces efforts doivent se conjuguer pour créer un système qui permet aux propriétaires de bateaux d'assumer leurs responsabilités et qui fait en sorte que les navires ne deviennent pas simplement le problème de quelqu'un d'autre lorsqu'ils ne sont plus voulus ou qu'ils deviennent trop coûteux à entretenir.

Ces problèmes ont également été examinés par le Comité permanent des pêches et des océans, qui a déjà formulé des recommandations visant à améliorer l'intervention fédérale en cas d'abandon de bâtiments. Ce problème est largement reconnu par tous les partis, et il est possible de continuer à bâtir sur ce travail.

Je tiens également à souligner les efforts extraordinaires d'organismes comme la Dead Boats Disposal Society, la Coastal Restoration Society, la West Vancouver Shoreline Preservation Society, l'Átl'ka7tsem/Howe Sound Marine Stewardship Initiative, la Sunshine Coast Conservation Association et bien d'autres. Leur personnel et leurs bénévoles consacrent énormément de temps et de ressources au nettoyage des plages, au retrait des débris, à la restauration des habitats marins et à la protection des océans.

Ils accomplissent un travail important, mais ils ne devraient pas avoir à porter ce fardeau seuls. Le gouvernement fédéral doit veiller à ce qu'il y ait des règles, des ressources et des infrastructures pour soutenir les efforts des organismes et prévenir ces problèmes dans la mesure du possible.

Le principe qui sous-tend ce projet de loi est simple: la responsabilité à l'égard d'un navire ne devrait pas prendre fin au moment où il devient incommodant de l'entretenir ou coûteux de s'en débarrasser. Il ne faut pas attendre qu'un navire coule, que du carburant se déverse dans l'eau ou qu'une communauté doive faire l'objet d'un nettoyage coûteux avant de passer à l'action. La Loi sur la lutte contre la pollution des côtescontribuerait grandement à prévenir ces problèmes, car elle prévoit des responsabilités plus claires et exige une responsabilité accrue de la part de ceux dont les actions polluent les cours d'eau.

Je remercie les résidents, les organismes communautaires, les militants et les collègues qui ont contribué à faire avancer ce projet de loi et à l'améliorer de manière significative.

J'encourage tous les députés à appuyer le projet de loi C-244, Loi sur la lutte contre la pollution des côtes, tel qu'amendé, afin de veiller à ce que les voies navigables du Canada restent propres, saines et productives pour les générations à venir.

● (1225)

Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC): Monsieur le Président, imaginons qu'un propriétaire vende un bateau en mauvais état pour 1 $. L'acheteur signe une déclaration attestant qu'il dispose des moyens pour l'entretenir et qu'il a l'intention de le faire. Six mois plus tard, le bateau coule.

J'aimerais que le député nous dise si le vendeur s'est bel et bien conformé à la loi et ce qu'il faudrait exactement que Transports Canada prouve pour établir qu'il y a eu infraction. J'aimerais surtout savoir pourquoi le député n'a pas inclus dans son projet de loi l'obligation de signaler ces transferts à Transports Canada.

Bien que je le félicite d'avoir présenté ce projet de loi et que je salue tous les efforts qui ont été déployés, je me demande quelles seront les répercussions concrètes de cette mesure législative.

Patrick Weiler: Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée de Nanaimo—Ladysmith d'avoir contribué à faire avancer le projet de loi jusqu'ici. Ce que la loi établit est très clair. Pour bien s'acquitter de ses obligations, le vendeur devra communiquer par écrit les renseignements relatifs à l'état du bâtiment, puis obtenir une confirmation écrite de l'acheteur qu'il dispose des ressources nécessaires pour l'entretenir. Voilà les exigences prévues par la loi. Il est possible de mettre en place certaines mesures dans le cadre du système actuel de transfert des permis d'embarcation de plaisance. Dans un contexte plus vaste, le gouvernement fédéral travaille dans plusieurs autres domaines pour s'assurer de régler le problème des navires abandonnés.

Dans les circonstances évoquées par la députée, on s'acquitterait de ses obligations en vertu de la loi et, dans cette situation, l'acheteur serait responsable du bateau et de tout ce qui pourrait lui arriver à ce moment-là, comme le sont tous les propriétaires de bateau. L'objectif de ce projet de loi est de nous assurer que nous prenons des mesures raisonnables pour atténuer ces préoccupations. Il ne réglera pas complètement le problème. J'ai mentionné d'autres mesures prises par le gouvernement qui, ensemble, permettront de régler ce problème.

● (1230)

Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton—Bkejwanong, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de ses efforts dans ce dossier. Je l'ai entendu défendre les épaulards, les bécasseaux et, maintenant, dans le cadre de ce projet de loi, toute la vie marine le long de la côte.

Ma question pour lui est la suivante: ce projet de loi s'applique-t-il aux rives des lacs aussi bien qu'aux côtes?

Patrick Weiler: Monsieur le Président, ce projet de loi porte sur deux aspects du problème. Celui dont nous parlions en réponse à la question précédente concernait la Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux, qui s'applique dans toutes les régions du pays où se fait le transfert de propriété du bâtiment. L'autre aspect abordé dans le projet de loi, ce sont les dispositions relatives à l'immersion en mer prévues dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, qui sont distinctes des dispositions qui pourraient concerner les lacs et les rivières.

Je dirais que ce projet de loi s'appliquerait à certains égards, mais pas dans d'autres cas. En réalité, il vise à préciser que les périodes d'immersion en mer constituent une infraction de responsabilité stricte afin de dissiper l'incertitude découlant de l'interprétation des dispositions par les tribunaux. De même, il y a des dispositions qui traitent de tous les types d'immersion dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Tamara Kronis: Monsieur le Président, comment le projet de loi permettrait-il concrètement d'appliquer la loi en ce qui concerne les personnes imperméables aux jugements, comme c'est le cas la plupart du temps avec les bâtiments abandonnés?

Patrick Weiler: Monsieur le Président, je ne suis pas certain de bien comprendre la question de la députée d'en face. Le projet de loi vise à faire de la prévention. Nous voulons éviter les transferts de bateaux de mauvaise foi.

J'ai donné à de nombreuses reprises l'exemple d'une personne qui veut se soustraire à sa responsabilité de disposer correctement de son navire. Souvent, elle va céder le navire pour une somme insignifiante à quelqu'un qui cherche simplement un toit pour s'abriter. Le navire devient alors incapable de prendre la mer, ce qui peut entraîner bien des catastrophes, des pertes de vie, de la pollution marine, et cetera. L'objectif est d'empêcher qu'on en arrive là en veillant à ce que les nouveaux propriétaires du navire aient les moyens de l'entretenir ou d'en disposer correctement.

On peut sérieusement s'inquiéter du fait que certaines personnes n'ont peut-être pas les ressources nécessaires ou l'intention de le faire. Voilà pourquoi nous mettons en place de nouvelles mesures pour atténuer ce risque. Elles n'élimineront pas complètement le problème, mais ce sont des mesures raisonnables qui pourront l'atténuer.

Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC): Monsieur le Président, je représente la circonscription de Nanaimo—Ladysmith, où les bateaux abandonnés sont un problème constant. Ils restent dans nos ports, ils coulent dans nos baies, ils sont une menace à la navigation et ils endommagent les habitats marins.

J'ai consacré énormément de temps à ces bâtiments comme mes prédécesseurs. Ceux-ci ayant toujours réclamé une modification aux lois, je croyais au départ que c'était ce qu'il fallait aussi. Cependant, plus je consultais, plus je me rendais compte qu'il fallait plutôt faire appliquer les lois. De nouvelles lois ne remédieront pas à l'incapacité du gouvernement à débarrasser notre côte des bateaux abandonnés. En revanche, l'application des lois le permettra. Dire qu'il faut de nouvelles lois dans le dossier des bateaux abandonnés est devenu un prétexte un peu trop commode pour ne pas faire ce que les lois prévoient déjà.

J'ai appuyé le renvoi de ce projet de loi au comité. Je suis conviens que nous avons un problème: les gens transfèrent des navires décrépits à des acheteurs qui n'ont pas les moyens de les entretenir. Qu'est-ce que le comité nous a renvoyé? Le projet de loi obligerait désormais le vendeur à fournir des renseignements écrits sur l'état du bateau et à obtenir une déclaration écrite de l'acheteur attestant qu'il dispose des ressources nécessaires pour l'entretenir, qu'il a l'intention de le faire et qu'il s'en défera de manière responsable le moment venu. C'est tout. Il n'y aurait aucune obligation de réaliser une expertise maritime, aucune vérification indépendante des ressources de l'acheteur, aucune preuve que l'acheteur a réellement les moyens de se défaire du navire et aucune obligation de soumettre les déclarations requises à Transports Canada. Le député prétend que le projet de loi empêcherait les gens de transférer des bateaux sans valeur à des personnes qui ne peuvent pas les entretenir en leur demandant de signer un bout de papier attestant qu'elles en sont capables. Je suis certaine que les gens qui abandonnent des bateaux sont terrifiés.

Voici ce qui me préoccupe réellement. L'article 130 de la Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux confère déjà au gouvernement fédéral le pouvoir d'adopter des règlements fixant les conditions de vente ou d'acquisition de navires. Le gouvernement aurait pu réglementer ces conditions sans avoir à promulguer une loi. L'article 32 de la loi actuelle rend illégal l'abandon d'un navire et prévoit un processus permettant la désignation, l'abandon et l'enlèvement. L'article 33 de la loi actuelle interdit aux propriétaires de laisser leur navire se transformer en épave en négligeant leur entretien. L'article 30 de la loi actuelle interdit de laisser échoué un bâtiment délabré pendant plus de 60 jours sans autorisation.

La loi autorise déjà les autorités fédérales à ordonner aux propriétaires d'agir, de déplacer ou d'enlever des bâtiments, de démanteler et d'éliminer les épaves. Elle les autorise aussi à imposer des sanctions et à recouvrer les frais dans de nombreux cas. Ces pouvoirs existent depuis 2019. Quand je vois un bâtiment inhabité, à l'abandon ou dangereux dans ma circonscription, je ne commence pas par me demander si le Parlement doit promulguer une autre loi, mais je me demande plutôt pourquoi le gouvernement fédéral n'a pas invoqué la loi dont nous disposons déjà pour l'enlever. Selon mon expérience, je peux dire à la Chambre que le fait de poser cette question à plusieurs reprises porte ses fruits.

Je remercie tout particulièrement les gens de Ladysmith, de l'île Gabriola et des autres localités côtières de ma circonscription, ainsi que les organisations — dont bon nombre ont été mentionnées dans le discours du député —, de m'avoir donné des photographies, l'emplacement et l'histoire de bâtiments et des preuves de leur détérioration. Ces gens ont appelé les autorités, ils leur ont écrit et ils ont fait des suivis auprès d'elles. Tout comme moi, ils refusent d'accepter que ces bateaux soient le problème de quelqu'un d'autre. Ils ont continué à me solliciter et, à mon tour, j'ai continué à solliciter Transports Canada et le bureau de son ministre.

Nous avons réclamé des échéanciers de retrait, nous avons contesté des décisions et nous avons réclamé un suivi. Les bateaux commencent à bouger. Transports Canada a pris les dispositions pour le retrait d'un certain nombre de bâtiments dans les baies de Degnen et de Silva, et il a aussi entamé des procédures d'exécution pour plusieurs autres. Au moins 3 bâtiments sont partis après la réception d'avis et au moins 14 autres, qui étaient abandonnés ou délabrés, ont été retirés. Les radeaux illégaux ont également été retirés. C'est en appliquant les lois déjà en vigueur qu'ils ont fait tout cela.

La fin de semaine dernière, j'ai observé les progrès réalisés jusqu'à présent. J'ai été ravie de voir un nombre sans précédent d'amarrages inoccupés. Voilà à quoi ressemble l'application de la loi. Nous avons également vu ce qui se passe lorsque cela fait défaut. Près de Transfer Beach, à Ladysmith, des résidants ont signalé qu'un navire avait coulé et qu'il y avait une nappe de carburant à la surface de l'eau. Des démarches auprès de Transports Canada ont permis de déplacer le navire, mais seulement vers le secteur Dogpatch, où il a rapidement recommencé à couler. Ce n'est pas une solution.

● (1235)

Néanmoins, aumoment où je prononce mon discours, j'attends que Transports Canada me fournisse la liste des bâtiments qui doivent être retirés du secteur Dogpatch. J'étais censée la recevoir hier et je suis en contact avec un collaborateur du ministre des Transports qui sait que j'interviens là-dessus aujourd'hui. À sa décharge, il m'a rappelée sur-le-champ. Il m'a promis que je recevrai la liste au début de la semaine, alors je le crois sur parole.

Le travail est loin d'être terminé. Il reste à faire des choses importantes, avec compassion et avec l'aide de la province et d'autres agences, de concert avec les personnes qui habitent un bateau abandonné dont elles ne sont pas propriétaires. Malgré tout, pour certaines parties de ma circonscription, grâce à une gestion de dossier minutieuse et à la mobilisation communautaire, sans parler d'une bonne dose d'huile de coude et de persévérance, nous en avons accompli plus en 18 mois qu'après des années de propositions législatives. Ce ne sont pas les amendes qui enlèvent les bateaux abandonnés, ce sont les gens.

Je tiens à remercier Transports Canada et les employés de la Garde côtière qui font leur travail. Je veux qu'ils disposent des ressources nécessaires pour en faire davantage, et je collabore directement avec les fonctionnaires de Transports Canada pour les obtenir.

Une députée ne devrait pas avoir à traquer les bateaux un par un dans le labyrinthe administratif des ministères fédéraux avant que quelqu'un fasse quelque chose, mais si c'est ce qu'il faut, alors c'est ce que nous allons faire.

Le projet de loi C-244 ne permettrait pas de construire les installations de démolition de navires dont nous avons besoin sur la côte Ouest. Il n'apporterait pas non plus de nouveaux fonds pour les activités de nettoyage, ne fixerait aucun délai pour l'enlèvement des navires abandonnés et n'offrirait pas aux organisations locales un moyen simple et efficace de les signaler et de les faire enlever.

J'ajouterais qu'il faut veiller à ce que l'enlèvement des navires abandonnés ne crée pas un nouveau problème de pollution. Ces navires contiennent souvent du diésel, des huiles et d'autres contaminants qui peuvent se déverser lors des opérations de récupération. Aqua-Guard, une entreprise de North Vancouver, a remporté un concours national grâce à une technologie fabriquée au Canada capable de récupérer des irisations d'hydrocarbures qui échappaient auparavant à toute méthode de récupération. Cette technologie est maintenant offerte sur le marché, mais Transports Canada ne l'a toujours pas adoptée. Il semblerait pourtant logique d'exiger que les autorités côtières disposent d'équipement adéquat de récupération des hydrocarbures partout où elles mènent leurs activités au pays.

Le comité des pêches a formulé des recommandations précises: programmes de dépôt de navires, meilleure identification des propriétaires, mesures incitatives pour le recyclage et l'élimination, et allégement des obstacles à l'enlèvement et à la décontamination des épaves. Où sont ces mesures dans le projet de loi?

Je ne m'oppose pas à l'amélioration de la loi. Au contraire, je l'appuie. Ce que je conteste, c'est l'idée que l'on puisse corriger tous les problèmes d'application en adoptant une autre loi.

Les habitants de Nanaimo—Ladysmith ne veulent pas d'une autre promesse législative pour protéger leur littoral. Ils veulent que les épaves soient enlevées et que l'on traite avec compassion les personnes qui vivent à bord de navires délabrés ou abandonnés qu'elles n'ont pas le droit d'occuper.

Dans Nanaimo—Ladysmith, nous avons montré que, quand les gens s'organisent, qu'on pousse le gouvernement à agir et que quelqu'un gère le dossier, les bateaux sont retirés.

Je n'ai aucune objection au projet de loi C-244, mais les nouvelles lois ne remplacent pas l'application de celles que nous avons déjà.

Je remercie toutes les personnes qui ont contribué à ce projet très important. Nous le poursuivrons jusqu'au retrait effectif de tous les bateaux qui sont censés être retirés.

● (1240)

[*Français*]

Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ): Monsieur le Président, nous débattons aujourd'hui du projet de loi C-244, Loi sur la lutte contre la pollution des côtes. D'entrée de jeu, je dois admettre que je me réjouis de voir un projet de loi comme celui-ci être débattu à la Chambre, bien que je ne le considère pas nécessairement comme étant révolutionnaire. Je pense que ma collègue qui a eu l'occasion de s'exprimer à ce sujet a été assez éloquente sur la question. Effectivement, parfois, ce ne sont pas les lois à elles seules qui vont régler les problèmes, mais ça prend simplement une volonté politique de le faire et d'y arriver. Je pense que c'est un très bon point que nous devrions tous nous rappeler ici, à la Chambre, lorsque nous faisons face à des problèmes.

Cependant, je dois dire que c'est quand même rafraîchissant et je vais expliquer pourquoi. Essentiellement, quand des projets de loi émanant des députés proviennent de députés de l'opposition, ils ont souvent une certaine force, un certain impact, une vision. On veut marquer des choses, on veut vraiment s'attaquer à des problèmes concrets. Malheureusement, lorsque les projets de loi émanant des députés proviennent des banquettes du gouvernement, et je ne parle pas ici de projets de loi provenant de ministres, puisque ces derniers n'ont pas le droit de déposer des projets de loi privés, nous avons l'habitude de voir des projets de loi insignifiants, qui ne changent absolument rien. On dirait que ces députés se débarrassent quasiment du projet de loi parce qu'ils ont été favorisés lors du tirage et qu'ils doivent déposer quelque chose pour déposer quelque chose. Au bout de compte, je pense que c'est le bureau du whip ou du leader à la Chambre qui trouve quelque chose à écrire sur un coin de table et qui leur dit: on en fait un projet de loi.

Dans le cas qui nous occupe, je dois souligner le travail de mon collègue, parce que je vois qu'il y a quand même une volonté de s'attaquer à un vrai problème, ce qui fait changement. En fait, je trouve ça triste quand on gaspille le temps du Parlement à des choses qui ne sont pas des enjeux et qui sont complètement insignifiantes. J'offre mes félicitations à mon collègue d'en face. Je ne sais pas s'il a dû tenir tête à son parti pour pouvoir déposer quelque chose qui a du sens, mais je tiens à le féliciter pour son initiative. On sait qu'au Canada, il y aurait au moins 2 000 bateaux-épaves abandonnés un peu partout sur le territoire. Je dis « au moins » parce qu'ils ne sont pas tous répertoriés. On va évidemment les retrouver le long des cours d'eau, mais on sait que certains endroits au Québec sont particulièrement connus pour leurs épaves, notamment les régions de Charlevoix et de la Côte-Nord. On peut en apercevoir quand même assez facilement si on est attentif. C'est même quasiment devenu, dans certains cas, des attraits touristiques. Toutefois, je ne dirais pas pour autant que chaque épave est un attrait touristique et que nous souhaitons qu'il y en ait de plus en plus dans nos fleuves, nos lacs et nos rivières. Je pense qu'au contraire, c'est quelque chose qui est loin d'être souhaitable.

D'ailleurs, ça me fait penser à un cas précis. Étant député à la Chambre depuis 2015, j'ai eu la chance d'assister à répétition à des interventions de la part de certains de mes collègues qui ont représenté la circonscription qu'on appelle aujourd'hui Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et qui intervenaient de façon régulière à propos d'une épave qui s'y trouvait et qui était le Kathryn Spirit. Ce bateau, si je ne me trompe pas, a été abandonné aux alentours de 2011 et n'a pas été sorti de l'eau avant 2018. Il a fallu sept ans pour que les morceaux de ce bateau-là finissent par être retirés du fleuve Saint-Laurent. Je suis moi-même député en Montérégie, et c'est donc dans ma région que ça s'est produit. Je dois dire que ça me fâchait pas mal de voir une situation où, semaine après semaine, mois après mois, année après année, le gouvernement avait les deux doigts dans le nez et où rien ne se passait.

Le projet de loi C-244 aurait-il réglé le cas du Kathryn Spirit? Je ne peux pas m'avancer là-dessus. J'aurais tendance à dire que non. N'empêche que c'est une démonstration flagrante du fait que nous avons souvent en face de nous un gouvernement fédéral qui ne s'occupe pas de ses responsabilités et qui fait preuve d'un grand laisser-aller. Je dois dire que ces bateaux qui sont abandonnés vont souvent avoir occasionné toutes sortes de débris et de dégâts. On le sait, les métaux qui sont dans ce bateau se retrouvent tranquillement un peu partout dans la nature. On peut notamment penser à la rouille. Évidemment, ça devient un obstacle à la navigation. Dans le fleuve Saint-Laurent, dans mon secteur, on n'a pas trop le choix de les enlever rapidement lorsqu'ils se trouvent au milieu du chenail parce que, si on ne le fait pas, les bateaux ne peuvent plus se rendre à Montréal. Par contre, quand ils sont un peu plus loin, ça paraît que c'est un peu moins pressant parce qu'ils y restent parfois plus longtemps. Ça peut avoir toutes sortes d'effets. On peut parler des produits chimiques qui sont dans ces bateaux et qui se retrouvent dans l'eau qu'on boit et dans la chaîne alimentaire. Il y a aussi des particules plastiques. On peut aussi parfois parler de plomb, de mercure, de cadmium, de chrome, d'huiles, de graisses, et ainsi de suite.

● (1245)

En fait, tout ce qu'il y a dans un bateau finit par se décomposer et se retrouver partout. Ce n'est pas nécessairement agréable pour les gens qui vivent aux alentours. Ça ne fait pas non plus quelque chose qui agrémente le paysage. Moi, je n'aimerais pas ça, par exemple, avoir une belle résidence sur le bord de l'eau que j'ai payée à fort prix et me retrouver avec une épave dans ma cour. On ne sait pas ce qui se retrouve là-dedans et on peut avoir peur que des enfants aillent jouer là-dedans et se fassent mal. Moi, j'ai des jeunes enfants. Je n'ai pas une résidence sur le bord de l'eau, cependant. Si c'était le cas, je ne voudrais pas que mes enfants aillent jouer là-dedans et se blessent.

J'ai aussi dans ma circonscription une installation au quai de Verchères. C'est un autre quai abandonné par le fédéral et considéré comme étant excédentaire. Ça fait 20 ans que le fédéral ne s'en occupe pas. Si je parle du quai de Verchères dans le contexte du projet de loi C-244 et des épaves abandonnées, c'est parce qu'il y a une équipe d'intervention qui est basée là-bas. Elle a des bateaux pour intervenir justement en cas de déversements dans le fleuve. C'est triste, parce que c'est la seule installation qui existe entre Montréal et Sorel, donc entre Montréal et le lac Saint-Pierre, pour intervenir en cas de déversement dans le fleuve.

Malheureusement, on sait qu'avec des épaves il peut avoir ce genre de déversement. Encore une fois, malheureusement, ça fait des années qu'on se bat contre Ottawa pour lui dire que le quai lui appartient et que des activités essentielles se déroulent là et que, en cas de déversement, on en aura besoin. Or, à terme, quand le quai sera complètement inutilisable, ces bateaux ne pourront plus s'installer là. Ils devront aller ailleurs. Où iront-ils? On ne le sait pas. S'il y a un déversement ce jour-là et qu'on ne peut pas intervenir, ce sera la faute d'Ottawa, qui aura laissé aller des infrastructures.

On regarde l'état du quai de Verchères dans ma circonscription. C'est au milieu du village et c'est censé être un endroit de fierté et de rassemblement. C'est un peu la carte postale de la ville. Pour ceux qui ne connaissent pas Verchères, c'est un village champêtre et historique. Il y a des résidences qui ont plusieurs centaines d'années. Elles sont en pierre et en bois. Or, tout ce beau cachet est ruiné par la verrue qui est laissée-là par le gouvernement fédéral. Ce n’est aucunement entretenu et cela fait l'objet de récriminations de la part de la municipalité de façon constante envers Ottawa. Malheureusement, on n'est toujours pas arrivé à une solution. On nous répond chaque fois que c'est un quai parmi les priorités et que peut-être on va nous appeler quand on aura du budget. Ça fait 20 ans que ça dure comme ça. Nous avons l'impression qu'on rit de nous.

On parle de bateaux abandonnés. J'ai parlé du *Kathryn Spirit*. J'ai parlé de ce qui se passe chez nous avec le quai de Verchères. En fait, ce qu'on montre par cela, c'est qu'il y a une espèce de laisser-faire généralisé de la part du fédéral dans ses propres champs compétence, malheureusement. Il devrait prendre en charge ces problèmes. Ce sont ses champs de compétence. Pourtant, il est très bon pour donner des leçons aux provinces. Je pourrais aussi parler de toutes les conséquences de la navigation. La navigation a des effets bénéfiques, notamment pour ce qui est des échanges économiques. On ne voudrait pas que les bateaux arrêtent de fournir les biens qui arrivent de partout sur la planète ou qu'on n'arrive plus à fournir les nôtres au reste de la planète.

Cela vient avec des conséquences. Parfois, des gens vont abandonner les bateaux lorsque ceux-ci arrivent en fin de vie. Il y a aussi d'autres genres de conséquences. Il y a des gens qui vivent au bord des berges. Un autre exemple dans ma circonscription qui fait encore une fois l'objet de récriminations depuis plus de 20 ans à l'égard d'Ottawa, c'est les conséquences de la navigation sur l'érosion des berges le long du fleuve Saint-Laurent. Il y a des gens qui vivent à côté de ces bateaux qui génèrent des bénéfices économiques importants, mais ils voient leur terrain se faire gruger année après année. Il y a des reculs des berges. Il y en a qui perdent plusieurs mètres chaque année. Il y avait des murs de soutènement et des ouvrages de protection qui avaient été construits par Ottawa. Encore une fois, Ottawa les a complètement abandonnés. Ottawa ne s'occupe pas de la réalité des gens de chez nous. Cela a même été démontré de façon assez éloquente dans un reportage à *La facture* le 10 novembre dernier.

J'ai eu l'occasion d'amener, en siégeant au Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités, une étude pour qu'on s'attarde à ce problème. Il y a eu un débat à la Chambre et la Chambre a voté en faveur du rapport; dans les solutions du rapport, on mentionnait qu'il fallait remettre en place un programme de protection des berges. Malgré tout ça, et malgré de nombreuses pétitions faites par les résidants de ma circonscription, la réponse d'Ottawa a été zéro et une barre. Il ne se passe carrément rien. En fait, on rit des citoyens de chez nous.

Malgré tout, j'aimerais enfin voir que ça va vraiment mener à des solutions et à la prise de mesures par la suite. Il y a tout de même des éléments dans le projet de loi C-244. Par exemple, on force le propriétaire de déclarer qu'il va s'occuper du bateau quand il y a un transfert de propriété. Je pense que c'est louable et intéressant. Je pense que c'est un pas vers l'avant.

● (1250)

Toutefois, est-ce que ça va régler tous les cas d'abandon? Est-ce que, parce que j'ai déclaré, la main sur le cœur, que je vais m'occuper du bateau, je vais vraiment m'en occuper par la suite? Ça reste à voir. Il y a à tout le moins un début de quelque chose, parce qu'il y a quand même une obligation morale qui en découle et qu'il y a un effort supplémentaire qui devra être fait pour éviter des abandons de ce genre.

Je pense qu'il faut saluer la démarche, mais, ce que j'aimerais voir, ce sont davantage des actions concrètes et une volonté politique concrète de régler les enjeux qui sont dans le champ de compétence du fédéral. Malheureusement, ce que nous voyons surtout du côté d'Ottawa, c'est de l'arrogance et une volonté de « bulldozer » ce que nous essayons de faire comme travail constructif ici. J'espère que, cette fois-ci, nous aurons du...

Le vice-président adjoint (John Nater): Nous reprenons le débat. L'honorable secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

[*Traduction*]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre un député du Bloc dire que le projet de loi est un pas dans la bonne direction, car il ne fait aucun doute que c'est le cas. Je dois avouer avoir été un peu déçu que la députée conservatrice ne voie pas la valeur intrinsèque de faire adopter cette mesure législative.

J'aimerais prendre un moment, et je pense au parrain du projet de loi, pour exprimer ma reconnaissance en ce qui concerne une question très importante. Il n'est pas nécessaire d'habiter en bord de mer pour reconnaître la valeur de nos côtes. Je vis au centre du Canada, au Manitoba. Ce que nous avons de plus comparable, c'est le lac Winnipeg et l'accès à Churchill.

L'abandon de bâtiments, même dans nos lacs, soulève des inquiétudes en raison de ses conséquences. Je tiens à féliciter le parrain du projet de loi. J'adore le nom de sa circonscription. Je pense qu'il est à l'image du député: West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country. Quel joli nom.

Étant donné la région que représente le député, je ne suis pas surpris qu'il se préoccupe réellement d'une question qui touche la province de la Colombie-Britannique, en particulier le long de la côte. Cette question touche également le Canada atlantique. Je dirais aux députés que nous sommes tous directement concernés par la question que le député a soulevée.

J'ai vérifié rapidement les chiffres dont il est question pour la région du Pacifique. On estime qu'il y a eu 900 abandons. Dans le Canada atlantique, ce nombre est loin d'être aussi élevé, mais il y en a tout de même plus d'une centaine. Ces bâtiments sont très préoccupants et risquent de causer beaucoup de dommages. C'est déjà le cas d'un grand nombre d'entre eux.

Je pense qu'il est important que nous reconnaissions la responsabilité du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et même des municipalités et des collectivités autochtones. Dans le cas du gouvernement fédéral, ce sont Transports Canada et la Garde côtière canadienne qui mènent la barque dans ce dossier, mais les provinces, les municipalités et les collectivités autochtones ont également une grande part de responsabilité, et toutes ont manifesté la volonté de s'attaquer à la question des épaves et des bâtiments abandonnés.

Quand je pense aux types de navires dont nous parlons, qu'il s'agisse de bateaux de pêche, de navires commerciaux ou même, dans certains cas, de bateaux de plaisance, je peux dire aux députés que, même dans les eaux intérieures, il y a bel et bien un grand nombre de bâtiments abandonnés.

Le projet de loi à l'étude me plaît, parce qu'il vise réellement à atteindre deux objectifs principaux. J'ai interrogé mon collègue sur la question de la responsabilité, en lui donnant un exemple. Nous devons nous assurer qu'il y a bien une infraction de responsabilité stricte. L'exemple qui m'a été donné concernait un navire se trouvant dans les eaux canadiennes et déversant du pétrole.

Il y a eu des cas où cela s'est produit, et où le propriétaire n'a pas été tenu pour responsable parce qu'il n'avait pas été démontré que le déversement était intentionnel. Pour la grande majorité des Canadiens, qu'un déversement soit intentionnel ou non, ce ne sont pas les contribuables qui devraient payer la facture. La responsabilité incombe d'abord et avant tout au propriétaire, et non aux contribuables.

● (1255)

C'est une des raisons pour lesquelles j'aime le projet de loi qui nous occupe aujourd'hui. Il y a une responsabilité à assumer. Elle est bien réelle. Elle est concrète, et si elle n'est pas assumée, l'ajout dans la législation d'une infraction de responsabilité stricte est, à mon avis, une excellente chose.

Une des failles qui existent — nous le savons — et que ce projet de loi comble en grande partie, c'est la question du vendeur ou du propriétaire, si je puis dire, et de l'acheteur. Comme on l'a souligné plus tôt dans le débat, quand un bâtiment est vendu pour 1 $, on veut s'assurer que la personne qui l'a acheté a une responsabilité qui va au-delà d'un huard. Le projet de loi va dans ce sens. Il dit au propriétaire ou au vendeur que, pour s'acquitter de cette responsabilité, il doit trouver un acheteur qui assumera la responsabilité de s'assurer en fin de compte que le bateau ne cause pas de dommage, qu'il y a un plan pour disposer de ce bateau ou bâtiment.

À mon avis, c'est un aspect très important, et je me réjouis du fait que le projet de loi C-244 tente de s'y attaquer de manière très concrète, que l'on pense à la déclaration écrite ou à l'exigence que l'acheteur démontre qu'il dispose des ressources nécessaires pour réparer le bâtiment ou en disposer. Aujourd'hui, quand on examine la situation, on constate souvent que certains propriétaires disparaissent sans laisser de traces. D'autres déclarent faillite, et d'autres encore abandonnent tout simplement leurs bâtiments. C'est pourquoi je pense qu'il reste du travail à faire dans ce domaine. Avec le projet de loi C-244, on règle à tout le moins une grande partie du problème.

Lorsque nous pensons aux nombreux bâtiments qui fréquentent nos eaux, des bateaux de pêche aux navires commerciaux en passant par les embarcations récréatives, une chose est claire: abandonner un navire ou le laisser se détériorer jusqu'à devenir une épave peut causer des dommages considérables, à court comme à long terme.

Prenons, par exemple, la pollution de l'eau. Les bâtiments abandonnés contiennent toutes sortes de substances et de matériaux nocifs susceptibles de contaminer les eaux. C'est un problème qui devrait tous nous préoccuper. Pensons aussi aux effets néfastes sur la vie marine. Les bâtiments abandonnés nuisent à la vie marine de multiples façons. Les conséquences ne touchent pas uniquement le secteur immédiat où se trouve le bâtiment, mais s'étendent aussi aux zones avoisinantes et à un territoire beaucoup plus vaste.

Il y a par ailleurs la destruction des habitats, qui a également le potentiel de causer des dommages énormes, ou encore les risques pour la navigation que pose un bâtiment en partie immergé, qu'il faut s'efforcer de contourner. Pensons en outre à la facture salée qu'impliquent les opérations de dépollution. Voilà pourquoi une responsabilisation s'impose absolument. Il peut y avoir des préjudices économiques et environnementaux à très long terme. De part et d'autre du pays, on compte plus de 1 000 épaves et bâtiments abandonnés. Je soupçonne qu'il y en a même dans l'Arctique, mais il y en a à coup sûr sur les côtes atlantique et pacifique.

Pour toutes ces raisons, j'estime donc qu'il faut appuyer le projet de loi C-244.

● (1300)

Branden Leslie (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux que deux Manitobains soient les derniers à intervenir dans le débat. Je dois dire que ma circonscription touche l'extrémité sud du lac Manitoba. Je suis plus près du port de Churchill et, plus à l'ouest, de l'océan.

J'aurais encore beaucoup de choses à dire, mais je tiens surtout à noter que j'étais présent au comité de l'environnement lors de la présentation des amendements à ce projet de loi. J'ai entendu son parrain soutenir que les amendements du gouvernement renforceraient le projet de loi d'une certaine manière. Je suis certain que si le ministère de la Vérité avait été impliqué, il aurait publié des rectificatifs, car le projet de loi en est en fait ressorti affaibli. Je vais expliquer ce qui s'est passé à ceux qui n'ont pas suivi assidûment les réunions du comité de l'environnement à la télévision, car c'est vraiment incroyable.

Tout d'abord, je dois dire que les bâtiments abandonnés sont un problème bien réel. Lorsqu'une personne abandonne un navire délabré sans se soucier des conséquences, ce sont les contribuables qui héritent du gâchis et de la facture du nettoyage, et les localités qui doivent composer avec les dommages environnementaux. C'est irresponsable, et nous devons y mettre un terme. La solution est pourtant simple: rendre les personnes qui abandonnent des bateaux responsables de leurs actes.

Les libéraux ont entrepris d'empêcher les gens louches d'immerger de vieux bateaux, ce qui est un objectif admirable. Leur solution a été de faire signer à ces mêmes individus un bout de papier sur lequel ils promettaient de ne pas le faire. Je vais expliquer ce qui se passe en réalité.

Imaginons un gars qui met son bateau en vente pour 1 $. Quelqu'un y voit une super occasion et accepte de l'acheter. Avant de serrer la main du vendeur, l'acheteur remarque que le vendeur a un gros sourire sur le visage, parce qu'il est très heureux en ce moment. Cependant, la raison pour laquelle il est heureux, c'est qu'il en coûterait des milliers de dollars pour disposer comme il se doit de son bateau de 20 mètres délabré. Il veut simplement se débarrasser du bateau pour qu'il devienne le problème de quelqu'un d'autre.

L'acheteur a peut-être un dollar pour acheter ce bateau, mais il n'a pas un sou pour le réparer ou s'en occuper. Six mois plus tard, le bateau est à moitié sous l'eau, il a une fuite de diésel et personne ne veut le revendiquer. Le type s'est acheté un bateau à 1 $, mais les contribuables se font refiler une facture de nettoyage de plusieurs milliers de dollars.

C'est là le véritable problème, et il mérite une réponse sérieuse. Au comité, des fonctionnaires de Transports Canada nous ont dit que le ministère avait déjà retiré près de 900 bateaux délabrés, abandonnés ou échoués depuis 2016. Malheureusement, il en reste beaucoup d'autres. Aucun membre du comité n'a laissé entendre que nous devrions simplement les laisser là.

À mon avis, le député libéral qui présente ce projet de loi souhaite très sincèrement s'attaquer à ce problème. Je respecte cet objectif, mais le fait d'être d'accord avec un objectif n'est que le début de notre travail de législateurs. Nous devons ensuite vérifier si une telle loi permettrait réellement d'atteindre cet objectif et si les Canadiens comprennent les exigences auxquelles ils seraient soumis si elle entrait en vigueur.

Avant que les libéraux ne modifient le projet de loi, celui-ci aurait empêché une personne de vendre un bateau si elle savait, ou si elle faisait délibérément abstraction du risque, que l'acheteur n'aurait pas les moyens de s'en occuper ou n'aurait tout simplement pas l'intention de le faire. Cependant, les fonctionnaires nous ont avertis que l'évaluation des ressources et des intentions d'une autre personne pourrait nécessiter des renseignements qu'un vendeur ordinaire ne pourrait pas facilement obtenir, ce qui est tout à fait raisonnable et juste, car une telle disposition pourrait être interprétée de différentes façons et certainement donner lieu à des litiges.

On aurait pu penser que le gouvernement trouverait une meilleure façon de régler ce problème, mais non. Je vais expliquer à la Chambre comment il a choisi de procéder. Selon l'amendement, avant de procéder au transfert de propriété, le vendeur d'un bateau serait maintenant tenu de fournir à l'acheteur des renseignements écrits sur l'état du bâtiment. À première vue, on dirait une bonne idée. Or, le vendeur pourrait aussi bien se contenter d'écrire que le bateau est en piteux état que produire une analyse détaillée de trois pages énumérant tous les problèmes précis. Voilà le problème. En effet, l'amendement ne précise pas la quantité de détails exigée.

Apparemment, il était plus facile de demander aux Canadiens d'écrire quelque chose que de leur dire quoi écrire. Il ne serait pas nécessaire de faire inspecter le bâtiment pour vérifier son état et son intégrité structurelle. De plus, l'acheteur devrait maintenant fournir une confirmation écrite au vendeur qu'il dispose des ressources suffisantes pour l'entretenir, l'exploiter ou en disposer de manière à éviter qu'il ne soit abandonné, et qu'il a l'intention de s'acquitter de ces obligations.

On a l'impression que c'est une excellente idée, jusqu'à ce qu'on se rende compte que le bout de papier — voire la serviette de papier, et oui, j'ai posé la question — sur lequel la déclaration pourrait être consignée n'a absolument aucune valeur. Le vendeur ne serait pas légalement tenu de demander des preuves. Les parties n'auraient qu'à échanger leurs bouts de papier et à conclure la vente. Le vendeur aurait-il ainsi respecté la loi? Des fonctionnaires nous ont indiqué que, aux termes de cette modification libérale, le vendeur n'aurait pas à demander la moindre preuve pour respecter la loi. La responsabilité de l'abandon éventuel de l'embarcation incomberait alors au nouveau propriétaire.

● (1305)

Cette disposition permet de préciser la responsabilité, mais elle nous ramène également à l'objet même du projet de loi. S'il ne faut rien de plus qu'un échange de bouts de papier, comment cette mesure est-elle censée empêcher l'abandon d'embarcations? L'acheteur pourrait très bien être complètement sans le sou et n'avoir absolument aucune intention de réparer l'embarcation ni d'en disposer adéquatement, mais au moins, il se serait engagé à le faire par écrit. Je suis certain que cela sera d'un grand réconfort pour quiconque devra assumer les coûts de nettoyage. Toutefois, que se passe-t-il si le vendeur a de bonnes raisons de croire que l'acheteur ment? Peut-il simplement le croire sur parole ou est-il censé faire des vérifications? La modification libérale n'exigerait ni relevés bancaires, ni vérifications de solvabilité, ni aucune autre preuve démontrant que l'acheteur a les moyens d'assumer les responsabilités liées à l'embarcation qu'il acquiert. Dans ces circonstances, que doit faire le vendeur? Les gens honnêtes doivent savoir exactement ce que la loi exige d'eux, surtout lorsque des amendes très importantes sont en jeu.

Cela m'amène à un mot, dans l'amendement libéral, que personne ne semble être en mesure d'expliquer correctement, à savoir le mot « ressources ». Nous avons tous une idée générale de ce qu'il signifie, mais lorsqu'on rédige des lois qui pourraient coûter des milliers de dollars à quelqu'un, une idée générale ne suffit pas vraiment. Par « ressources », entend-on qu'une personne a de l'argent en banque, ou qu'elle peut obtenir du financement, ou qu'elle a accès à un lieu d'entreposage, ou encore qu'elle a les compétences et l'argent requis pour réparer le bâtiment? Le libellé de l'amendement libéral ne le définit pas. L'acheteur devrait savoir exactement ce qu'il promet lorsqu'il signe, et le vendeur devrait savoir exactement ce que signifie cette promesse. Il faut aussi clarifier l'obligation de communiquer les renseignements sur l'état du bateau, afin que les vendeurs sachent exactement quels renseignements ils doivent fournir pour se conformer à la loi.

Les fonctionnaires nous ont dit que les vendeurs n'auraient pas à divulguer les problèmes dont ils n'ont pas connaissance. C'est très bien, mais personne n'a pu préciser clairement quelle quantité de renseignements les vendeurs doivent fournir à propos des problèmes dont ils ont connaissance. Ce ne sont pas des détails mineurs. Si nous ne faisons pas les choses correctement, un particulier pourrait être passible d'une amende pouvant atteindre 50 000 $, tandis qu'une entreprise pourrait être passible d'une amende pouvant atteindre 250 000 $. Il m'apparaît raisonnable de dire que si le Parlement est en mesure de préciser le montant exact d'une amende, il peut certainement préciser ce qu'une personne doit faire, exactement, pour éviter cette amende.

Revenons à notre exemple fictif, mais très réaliste, de la vente d'un bateau. Le vendeur, qui est un intermédiaire honnête, informe l'acheteur de tous les problèmes du bateau dont il a connaissance. L'acheteur signe un document par lequel il affirme qu'il a l'argent nécessaire pour s'occuper du bateau et qu'il a l'intention de le faire. Les deux se serrent la main, ils s'échangent les documents et ils repartent chacun de leur côté. Un an plus tard, le bateau est en train de couler, l'acheteur est introuvable et quelqu'un se trouve pris à nettoyer ce gâchis à grands frais. Des fonctionnaires nous ont dit que la tâche incombe au nouveau propriétaire, mais c'est là que ça devient intéressant. L'amendement du projet de loi n'établit pas de nouvelle infraction précise pour avoir menti dans cette déclaration. Évidemment, d'autres lois s'appliquent quand même, même si elles sont beaucoup plus difficiles à appliquer. Si quelqu'un n'a jamais eu l'intention de s'occuper du bateau, je ne suis pas convaincu que le fait de lui demander de signer un document, qui ne vaut guère plus qu'une signature sur une serviette de table, le fera changer d'avis.

Puis, on se demande ce qui arrive à toute cette paperasse. Le gouvernement veut que les vendeurs échangent ces documents, mais il ne dit pas combien de temps ils doivent les conserver. Imaginons que deux ans plus tard, Transports Canada demande à voir la déclaration. Le vendeur pensait que l'accord était conclu et réglé depuis longtemps. Il a jeté le bout de papier ou la serviette de table. Était-il censé tout garder pendant 5, 10 ou 15 ans? Pour toujours? Personne ne devrait avoir à deviner combien de temps il faut conserver des documents pour éviter de lourdes amendes.

Mon collègue conservateur de Kamloops—Shuswap—Central Rockies, qui a travaillé dans le domaine de la navigation de plaisance pendant des décennies, a proposé une autre approche sensée. Son amendement aurait obligé les vendeurs à aviser le gouvernement dans les 14 jours suivant la vente d'un bateau et à fournir le nom du nouveau propriétaire et ses coordonnées. En vertu de cette disposition, on aurait considéré qu'ils étaient encore les propriétaires du bateau jusqu'à ce qu'ils aient communiqué ces renseignements au gouvernement. Cette proposition a été rejetée. Si elle avait été adoptée, les gens auraient au moins compris ce qu'on attend d'eux. Il est déplorable que les libéraux s'y soient opposés. Une personne vend son bateau, donne au gouvernement le nom de l'acheteur qui est responsable de l'embarcation et s'assure que l'information est bien consignée. C'est tout à fait sensé.

Je suis conscient qu'un débat sur les formalités administratives liées à la vente d'un bateau n'est pas le genre de sujet qui retient l'attention des Canadiens un vendredi après-midi, mais ce sont des détails qui pourraient causer des problèmes à M. et Mme Tout-le-Monde. C'est ce qui me dérange vraiment au sujet de ce projet de loi. En fin de compte, notre travail ne consiste pas à obliger les gens à remplir des formulaires, mais à empêcher les propriétaires de bateaux irresponsables de laisser aux contribuables le soin de nettoyer leur gâchis. Les collectivités côtières méritent mieux que cela.

● (1310)

Le vice-président adjoint (John Nater): La période réservée à l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulée et l'affaire retombe au bas de l’ordre de priorité du Feuilleton.

Comme il est 13 h 13, la Chambre s'ajourne à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 13.)

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 20 novembre 2026

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Loi sur l'abordabilité des produits d'épicerie et du logement
Robertson ... 11735
Projet de loi C-42. Deuxième lecture ... 11735
McCauley ... 11736
Leitão ... 11737
Perron ... 11737
Melillo ... 11737
Danko ... 11738
Barsalou-Duval ... 11739
Muys ... 11739
Perron ... 11739
Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk) ... 11741
Kwan ... 11741
Barsalou-Duval ... 11741
Kwan ... 11741
McCauley ... 11743
Lamoureux ... 11743
Kronis ... 11743

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les Philippines
Lamoureux ... 11744

Les Elks d'Edmonton
Morin ... 11744

Sureshkumar Ravindran
McKelvie ... 11744

Les cadets
Kronis ... 11744

L'industrie sidérurgique
Danko ... 11744

L'endométriose
Kramp-Neuman ... 11745

Félicitations pour un parcours exceptionnel
Myles ... 11745

Des voeux à l'occasion d'un 100e anniversaire
Hoback ... 11745

Le Vent du Nord
Perron ... 11745

Les prix d'excellence pour l'ensemble des réalisations en radiodiffusion
Hepfner ... 11746

Le budget
Kelly ... 11746

Le logement
Naqvi ... 11746

Le transport ferroviaire
Reid ... 11746

L'opération Aurora
Sari ... 11746

L'économie
Muys ... 11747

La Journée mondiale des pêches
Klassen ... 11747

QUESTIONS ORALES

Le budget
Stubbs ... 11747
Turnbull ... 11747
Stubbs ... 11747
Turnbull ... 11747
Melillo ... 11748
Turnbull ... 11748
Melillo ... 11748
Turnbull ... 11748
Deltell ... 11748
Lightbound ... 11748
Deltell ... 11748
Lightbound ... 11748

L'économie
Perron ... 11749
Lightbound ... 11749
Perron ... 11749
Lightbound ... 11749

Les langues officielles
Perron ... 11749
Lightbound ... 11749

L'industrie automobile
Kusie ... 11749
Gasparro ... 11749

Le secteur de l'acier et de l'aluminium
Kusie ... 11750
Leitão ... 11750

La défense nationale
Lloyd ... 11750
Fragiskatos ... 11750
Lloyd ... 11750
Chatel ... 11750
Williamson ... 11750
Fragiskatos ... 11750
Williamson ... 11751
Fragiskatos ... 11751
Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk) ... 11751
Fragiskatos ... 11751
Barsalou-Duval ... 11751
Chatel ... 11751
Barsalou-Duval ... 11751

Chatel ... 11751

La justice
Hoback ... 11752
Gasparro ... 11752
Hoback ... 11752
Gasparro ... 11752
Gill (Abbotsford—Langley-Sud) ... 11752
Lattanzio ... 11752
Gill (Abbotsford—Langley-Sud) ... 11752
Lattanzio ... 11752

La défense nationale
Morrison ... 11753
Fragiskatos ... 11753

Le commerce international
Begum ... 11753
Naqvi ... 11753

Les ressources naturelles
Doherty ... 11753
Hogan ... 11753
Doherty ... 11753
Hogan ... 11753

L'économie
Lawrence ... 11754
Dabrusin ... 11754
Lawrence ... 11754
Turnbull ... 11754

Les finances
McCauley ... 11754
Turnbull ... 11754
McCauley ... 11754
McKelvie ... 11754

La fiscalité
Moore ... 11754
Hajdu ... 11755

L'économie
Morin ... 11755
Hajdu ... 11755
Morin ... 11755
Hogan ... 11755

La justice
Auguste ... 11755
Lattanzio ... 11755

Les services numériques
Mazier ... 11755
Solomon ... 11756
Mazier ... 11756
Solomon ... 11756

La défense nationale
Anderson ... 11756
Fragiskatos ... 11756

Les anciens combattants
Nathan ... 11756
Chatel ... 11756

Le transport aérien
Konanz ... 11756
Lightbound ... 11756

Parcs Canada
McPherson ... 11757
Dabrusin ... 11757

Les affaires étrangères
May ... 11757
Fragiskatos ... 11757

Loi n°2 d'exécution du budget de 2025

Projet de loi C-31 — Avis de motion d'attribution de temps
Solomon ... 11757

Les voies et moyens

Avis de motion
Solomon ... 11757

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions
Lamoureux ... 11757

Les délégations interparlementaires
Lattanzio ... 11757

Pétitions

La pêche au saumon
Gill (Abbotsford—Langley-Sud) ... 11758

L'éducation des Premières Nations
Morin ... 11758

Questions transformées en ordres de dépôt de documents
Lamoureux ... 11758

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Loi sur l'abordabilité des produits d'épicerie et du logement
Projet de loi C-42. Deuxième lecture ... 11758
Deuxième lecture, renvoi à un comité plénier, rapport sans propositions d'amendement, agrément à l'étape du rapport, troisième lecture et adoption du projet de loi ... 11758

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Loi sur la lutte contre la pollution des côtes
Projet de loi C-244. Étape du rapport ... 11758
Weiler ... 11758
Motion d'adoption ... 11758
Adoption de la motion ... 11758
Troisième lecture ... 11758
Kronis ... 11761
Gladu ... 11761
Kronis ... 11762
Barsalou-Duval ... 11763
Lamoureux ... 11765
Leslie ... 11766

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca